

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2016

L'an deux mille seize le 21 janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND- Lise-Marie FLUCK- Henriette LYONNET

Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO- Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL- Jean-Noël ROLAND- Raymond SICHU

ABSENTES EXCUSEES : Mmes SWINNEN-GHANAI Dominique, TEISSONNIERE Fiona

Mme SWINNEN-GHANAI Dominique donne procuration à Mme LEGRAND Ysaline

Mme TEISSONNIERE Fiona donne procuration à Mme FLUCK Lise-Marie

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK – LYONNET

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, à savoir : Avenant n° 1 à la Convention d'adhésion au service Prévention des Risques Professionnels.

Le Conseil municipal donne son accord.

1-CONVENTION DE FONCTIONNEMENT BIBLIOTHEQUE/ COMMUNE

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une convention portant soutien à la création et au fonctionnement d'une bibliothèque municipale, intercommunale ou d'intérêt communautaire, à signer entre le Président du Conseil Départemental, M. Denis BOUAD et la Commune de les Plantiers représentée par son maire.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ladite convention, donne pouvoir à Mr le Maire pour la signer ainsi que toutes les pièces s'y affèrent.

2-REVISION DES LOYERS ANNEE 2016

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la conjoncture économique actuelle, les différentes hausses, (électricité gaz etc...)

Au regard de cette situation, il serait souhaitable de ne pas augmenter les loyers des logements sociaux pour l'année 2016

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition, décide de ne pas augmenter les loyers des logements sociaux pour l'année 2016.

3-ACHAT PARCELLE DE TERRAIN ACCESSIBILITE HANDICAPES- Bar-Tabac « Les Terrasses »

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la législation en vigueur et soucieux de mettre en conformité l'accessibilité handicapés du bar tabac « Les Terrasses », il y a lieu d'acquérir une parcelle de terrain référencée section C n° 883 d'une superficie de 61 ca.

Il précise que ce lieu non bâti appartient à Mr MERSADIER Robert et Mr et Mme DUMAS René , le prix de vente se fera à l'euro symbolique et l'acte de vente pourrait être établi chez Maître René VAILLEAU, notaire à Lasalle.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'acquisition de cette parcelle, Mr VAILLEAU notaire dressera l'acte, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y affèrent.

4-DEMANDE DE SUBVENTION DE POSE HUISSERIES DOUBLE VITRAGE –

SALLE POLYVALENTE ET LOCAUX ANNEXES- PREAUX-

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il y aurait lieu de remplacer les menuiseries citées en objet, et rappelle les différentes activités organisées dans ces locaux.

Le montant des travaux prévisionnels s'élève à 24.602 € HT soit 29.522 € TTC.

Le plan de financement pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

ETAT Crédits Parlementaire espérés	7.000 €
Conseil Départemental	12.300 €
Commune	<u>5.302 €</u>
TOTAL HT	24.602 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les travaux et le plan de financement, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter les aides et signer toutes pièces s'y afférent.

5-MISE EN SECURITE POUR ACHEMINEMENT PIETONS SUR LES PONTS DE LA HIERLE ET LE CROS, MISE EN PLACE D'UN ABRI BUS – DANS LE CADRE AMENDES DE POLICE

Mr le Maire fait lecture au Conseil municipal d'un courrier du Conseil Départemental concernant la demande de subvention au titre des amendes de police 2016, et précise que la commune est éligible cette année.

Mr le Maire propose de réaliser les travaux cités en objet, précise qu'un diagnostic avait été exécuté par le Service compétent de la D.D.T.M. dans le cadre de l'assistance ATESAT (Service Aménagement du territoire)

Le montant estimatif de ces opérations dressé par le cabinet GAXIEU , maître d'œuvre s'élève à 19.818 € HT soit 23.781 € TTC

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces projets, autorise Mr le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental, s'engage à réaliser les travaux.

6-CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL 1^{er} CLASSE TEMPS COMPLET

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la possibilité d'avancement de grade en fonction de l'ancienneté du personnel technique de 2^{ème} classe, propose de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{er} classe à temps complet.

Où ces explications , après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette création , donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférent.

7-AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET CONVENTION D'INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que la collectivité a adhéré au service cité en objet. Il informe que la prorogation des conventions a été modifiée par délibération du Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2015, soit jusqu'au 31 décembre 2016, et doit faire l'objet d'un avenant.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 aux conventions désignées ci-dessus, donne pouvoir à Mr le Maire pour le signer ainsi que toutes pièces s'y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire informe le Conseil municipal que la propriété Bachman est en vente et précise que certaines parcelles de ladite propriété sont enclavées par des parcelles communales.

Il rappelle que la Commission « Agriculture » ne se compose que de deux élus, en l'occurrence Mr José Marie CARNEO et lui-même, et demande à ce que d'autres élus se positionnent afin de faire partie de cette commission.

Sont volontaires, Mmes LEGRAND, FLUCK, Mrs MANOEL, ROLAND, SICHU.

DOCUMENTS D'ARPENTAGE

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a nécessité à faire venir un géomètre, afin de régulariser les points suivants : emprise foncière du Camp des Rachs, - chemin rural de St Marcel de Fontfouillouse – délimitation du parking de la Calade . Le coût de cette prestation est estimé à 871 € HT soit 1045, 72 € TTC.

Le Conseil donne son accord.

LETTRE D' ADMINISTRÉS

Mr le Maire distribue à chacun des élus un courrier émanant de Mr et Mme BOCOGNANO suite aux travaux réalisées dans la ruelle (entre l'APC et la bar-tabac « Les Terrasses »))

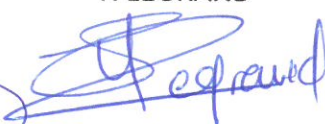
Fin de séance à 19 heures 15

- | | |
|--|----------|
| 1- Convention de fonctionnement bibliothèque/Commune | 2016- 01 |
| 2- Révision loyers année 2016 | 2016- 02 |
| 3- Achat parcelle terrain accessibilité handicapés –C n° 883 | 2016- 03 |
| 4- Demande de subvention pose huisseries –salle polyvalente et annexes | 2016- 04 |
| 5- Mise en sécurité Ponts La Hierle-Le Cros- Abri-bus | 2016- 05 |
| 6- Création poste adjoint territorial 1 ^{er} classe temps complet | 2016- 06 |
| 7- Avenant n° 1-convention adhésion prévention risques professionnels et convention d'inspection santé et sécurité | 2016- 07 |

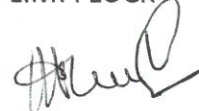
F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



J. M . CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND

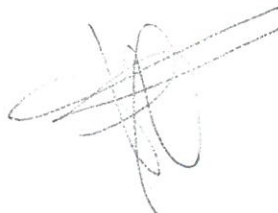
R. SICHU



D . SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis LAURIN , Maire.

PRESENTS : Mmes Y LEGRAND-L-M FLUCK-H LYONNET-F. TEISSONNIERE
D. SWINNEN-GHANAI
Mrs F. MAURIN- J-M CARNEO- S. BARTHELEMY-P. MANOEL

EXCUSES : Mrs SICHI –ROLAND
Mr R . SICHI donne procuration à Mr F . MAURIN
Mrs J.N. ROLAND donne procuration à Mr J.M CARNEO

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes SWINNEN, LYONNET

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux questions, à savoir

- Etude géologique,
- utilisation de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal donne son accord.

Mr le Maire informe que le compte de gestion du Trésorier Payeur ne nous a pas été transmis, de ce fait les questions à l'ordre du jour relatives à M49 sont reportées à un prochain Conseil.

1-CONVENTIONS A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR L'ETABLISSEMENT EN TERRAIN PRIVE DE CANALISATION D'E. U et A.E.P. –HAMEAU DE BOURGNOLLES

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal de deux conventions citées en objet, en application des articles L.152.1 et R 152 .1 et suivants du Code Rural

Les propriétaires concernés sont :

- les copropriétaires de l'immeuble cadastré section D n° 1213 chez Mme LABATUT Denise Village LES PLANTIERS.

- M. et Mme NICOLAS Roger et leurs enfants, agissant en qualité de propriétaires indivis (désignés dans lesdites conventions), pour les parcelles cadastrées section C n° 584, 585, 586, 1018

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuvent les conventions, donne pouvoir à Mr le Maire pour les signer ainsi que toutes pièces s'y afférant.

2-ETUDE GEOLOGIQUE E.U. A.E.P. –HAMEAU DE BOURGNOLLES

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre d'une démarche de la charte Qualité Languedoc-Roussillon signée par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau, il y a lieu d'engager une étude géotechnique pour l'opération de mise en place de réseaux d'adduction d'eau potable et d'eaux usées au hameau de Bourgnolles.

Il précise également que le maître d'œuvre, le CEREG, a consulté trois entreprises : A.B.E. Sol, Argitec et Alphasol.

L'entreprise Alphasol ne répond pas au cahier des charges, l'offre est donc jugée irrecevable Les entreprises Argitec et A.B.E Sol, sont équivalentes d'un point de vue technique, mais l'offre de A .B.E. Sol est la moins disante pour un montant de 5.030 € HT soit 6.036 €TTC

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'offre de la moins disante, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les pièces s'y afférant.

3-OFFRE DE SERVICE CHAMBRE D'AGRICULTURE et SAFER

INSTALLATION D'UN ELEVEUR PROPRIETE H. CLEMENT

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal de deux devis transmis par les organismes cités en objet concernant l'installation d'un éleveur et notamment une expertise technique, économique, prospection et sélection des candidats, mobilisation du foncier et réunion d'informations.

Le montant de ces prestations s'élève à 3.710 € HT pour la Chambre d'Agriculture et 1.500 € HT pour la SAFER, soit un total général de 5.210 € HT soit 6.252 € TTC

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'une aide peut être obtenue par le Conseil Régional Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées .Le plan de financement prévisionnel pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

Conseil Régional	3.126 €
Commune	2.084 €
TOTAL :	5 210 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'offre de service des organismes sus- indiqués pour le montant précité, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter l'aide du Conseil Régional , signer toutes les pièces s'y afférant

TRAVAUX BAR « Les Terrasses »

Mr le Maire fait le point sur les travaux cités en objet, lesquels ont duré plus longtemps que prévu et ce, en raison du mauvais temps . A ce jour le commerce a ré ouvert, quelques interventions doivent encore être effectuées.

MEUBLES H. CLEMENT

Mr le Maire informe le Conseil municipal que pour les meubles restant dans la propriété H. Clément, il a reçu une proposition d'achat faite par Mr A. SCHUTTERLE, soit la somme de 400 €. Accord du Conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de subvention formulée par le Collège M. Lapierre pour deux voyages, l'un vers Toulouse, l'autre Verdun en faveur de 5 collégiens . Le conseil donne son accord

REGLEMENT UTILISATION JARDIN GUILLAUME

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été saisi d'une réclamation de deux administrés dont la résidence jouxte le Jardin Guillaume. Ces personnes demandent à ce que l'utilisation soit limitée à une heure raisonnable, et ce en raison de nuisances nocturnes.

Après discussion, le Conseil municipal est d'accord, à l'unanimité, de fixer la limite pour l'occupation par les particuliers dudit jardin à 24 heures.

DEMANDE A.P.E.

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu une demande de l'AP.E. de la Vallée Borgne, sollicitant l'occupation d'un espace public le 2 avril 2016 à partir de 10 heures. Le Conseil donne son accord, une réponse sera faite à la Présidente .

LOGEMENT EX MAIRIE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le logement cité en objet est libre à compter du 1^{ER} mars. Il précise que deux demandes ont été reçues et souhaite que la Commission d'Attribution de Logement se réunisse afin de faire le choix du locataire .

TARIF UTILISATION SALLE POLYVALENTE

Cette proposition de fixer un tarif pour l'occupation de la salle polyvalente est présentée par les Adjointes et soumis pour avis au Conseil municipal.

Le Conseil a émis un avis favorable, 9 voix pour, 2 contre, pour le tarif fixé à 50 €.

Courrier de Mr R. Michenon

Mr le Maire distribue à chacun des élus un courrier de Mr Michenon relatif au parking de la Calade.

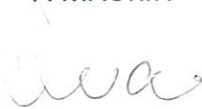
Chaque élu prend connaissance de ce courrier , et Mr le Maire communique tous les documents d'arpentage attestant de la régularité de ce dossier.

Une réponse sera adressée à l'intéressé.

FIN DE SEANCE à 22 heures30

- | | |
|---|---------|
| 1- Convention à la constitution servitude –canalisation E.U et A.E.P. | 2015-08 |
| 2- Etude géologique E.U. A.E.P. hameau de Bourgnolles | 2015-09 |
| 3- Offre de service chambre d'Agriculture SAFER- instal. Eleveur | 2015-10 |

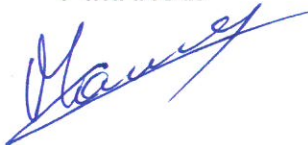
F. MAURIN



J.M. CARNEO



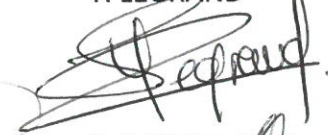
P. MANOEL



F. TEISSONNIERE



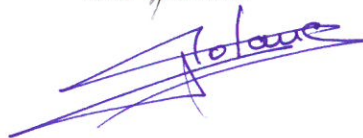
Y. LEGRAND



S. BARTHELEMY



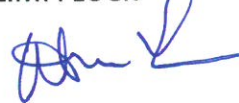
J.N. ROLAND



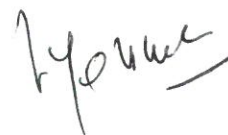
D. SWINNEN-GHANAI



L.M. FLUCK



H. LYONNET



R. SICH



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

L'an deux mille seize le 29 mars à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRÉSENTS : Mmes Y.LEGRAND- L.M. FLUCK- H. LYONNET- F. TEISSONNIERE

D. SWINNEN-GHANAI

Mrs F. MAURIN-J.M. CARNEO- S. BARTHELEMY- P. MANOEL-J.N.ROLAND

EXCUSÉ : Mr R. SICHI

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes FLUCK- LYONNET

Mr R. SICHI donne procuration à Mme LYONNET, en ce qui concerne le vote du Compte Administratif et à Mr MAURIN pour les autres questions à l'ordre du jour.

1-VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2015 M 49 « eau et assainissement »

Mr le Maire cède la parole à Mme Lyonnet, doyenne, qui donne lecture du compte administratif cité en objet, laissant apparaître :

- un excédent en Fonctionnement de 51.159, 45 €
- un déficit en Investissement de 49.950, 09 €

Mr le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal,

délibérant sur le compte administratif 2015 M 49 dressé par M . F. MAURIN, Maire après s'être fait présenter le budget primitif M49, les décisions modificatives 2015 le compte administratif M 49 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du trésorier,

considérant que M MAURIN Francis, ordonnateur a normalement administré pendant l'exercice 2015, les finances du budget M 49 en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

à l'unanimité :

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 concernant le budget M 49

définitivement closes et les crédits annulés.

2-VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 M 49 « eau et assainissement »

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et toutes les pièces qui s'y rattachent

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis ,tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant les opérations régulières,

le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion M49 dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

3-AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 M 49

Mr le Maire indique au Conseil municipal que le Compte Administratif M49 pour l'année 2015 fait apparaître un résultat :

- excédentaire en Fonctionnement de 51.159, 45 €
- déficitaire en Investissement de 49.950, 09 €

Le montant des restes à réaliser s'élève en dépenses d'Investissement à 40.567 € et en recettes d'Investissement à 61.360, 87 €

Mr le Maire rappelle le report déficitaire de l'exercice 2014 sur le Budget 2015 d'un montant de 33.710, 13 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats sur le Budget Primitif 2016 M 49 en section Investissement :

- compte 1068 Réserves : 51.159,45 €
- compte 001 déficit Investissement reporté :83.660,22 €

4-VOTE BUDGET PRIMITIF M 49

Mr le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif M49 qui s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de :

Section FONCTIONNEMENT	201.002, 55 €
Section INVESTISSEMENT	939.637, 87 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif M 49 pour l'année 2016 tel qu'il est présenté.

5-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ANNEE 2016

Mr le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition cités en objet.

Il rappelle les taux d'imposition 2015, explique le mode de calcul, le prélèvement de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles 2016 représentant le produit fiscal à taux constant pour 2016 de 96.564 €

Le Conseil municipal, après calcul du produit nécessaire à l'équilibre du budget et discussion, décide de ne pas augmenter les taux qui sont votés à l'unanimité pour l'année 2016 comme suit, pour le produit précité :

- Taxe d'habitation	17, 66 %
- Taxe Foncière (bâti)	12, 59 %
- Taxe foncière (non bâti)	81, 03 %
- CFE	21, 87 %

6-ÉTUDE GÉOLOGIQUE EAUX USEES ET ADDUCTION EAU POTABLE – BOURGNOLLES

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la séance du 29 Février 2016 relative à l'étude citée en objet , l'entreprise A.B.E. a été choisie.

Les entreprises Argitec et A.B.E. Sol étaient équivalentes d'un point de vue technique, mais suite à une erreur de comptabilité l'offre de Argitec était la moins disante pour un montant de 5.472 HT soit 6.566, 40 € TTC

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve l'offre la moins disante de Argitec, donne pouvoir à M. le Maire pour signer les pièces s'y afférant.

7-INSTALLATION D'UN MONTE PERSONNES –MONTE CHARGE à l'E.P.A. les Jardins

DEMANDE DE SUBVENTONS DETR, CC CC TS

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'accessibilité handicapés pour certains résidents des foyers logement aux parties communes, conformément à la demande de la médecine du travail et afin de développer une politique de prévention active des risques sociaux et des troubles musculo-squelettiques pour le personnel , il y a lieu de prévoir l'installation citée en objet.

Le montant estimatif de cet investissement s'élève à 35.936 €, soit 43.123, 20 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

DETR	14.374 €
Communauté de communes CAC « Terres solitaires	10.780 €
Commune	10.782 €

Total : 35.936 €

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ladite installation, son plan de financement, donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter les subventions, signer toutes pièces s'y afférant.

8-TRAVAUX BAR TABAC « Les Terrasses » subvention perte d'exploitation

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que les travaux de mise aux normes concernant le bâtiment communal cité en objet, ont débuté le 15 novembre 2015 et vont se terminer dans quelques jours.

Force a été de constater que, suite à des démolitions, des travaux imprévus, des contraintes, séchage d'une dalle liquide, coordination des entreprises, retard de livraison de l'équipement du bar etc.. l'activité commerciale a été particulièrement perturbée et par la même, le chiffre d'affaires.

Mr le Maire propose au Conseil municipal au regard de cette situation, d'allouer une subvention à Mr et Mme GHEZZI Laurent, détenteurs d'un bail commercial et de licence auprès de la commune.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, alloue une subvention pour perte d'exploitation de 1028 € correspondant au montant de deux loyers mensuels.

REGLEMENT CIMETIERE

Mr le Maire distribue à chacun des élus une délibération relative au règlement du fonctionnement du cimetière.

Ce règlement a été pris par délibération du Conseil municipal en date du 4 Janvier 1986, il y a peut-être lieu de réactualiser ce règlement. Affaire à suivre.

TARIF UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mr le Maire revient sur cette question à l'ordre du jour du précédent Conseil et informe des contraintes liées à ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas donner suite, mais précise qu'un don peut être effectué et laissé à l'appréciation de l'utilisateur.

COURRIER

Monsieur le Maire informe Le Conseil Municipal d'un courrier de Mme Brigitte VICENTE sollicitant une autorisation de voirie. Une réponse lui sera faite mentionnant les conditions légales à respecter pour que soit délivré cette autorisation de voirie et police de roulage.

FIN DE SEANCE à 20 heures

1- Vote compte administratif 2015 M 49	011-2016
2- Vote compte de gestion	012-2016
3- Affectation des résultats	013-2016
4- Vote budget primitif	014-2016
5- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales	015-2016
6- Etude géologique E.U. A.E.P. Bourgnolles	016-2016
7- Installation monte personnes monte charge à E.P.A. les jardins	017-2016
8- Travaux bar tabac « les terrasses »	018-2016

F. MAURIN



J.M. CARNEO



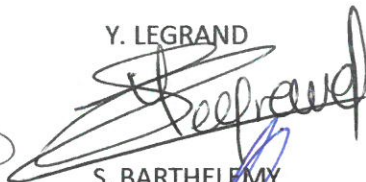
P. MANOEL



F. TEISSONNIERE



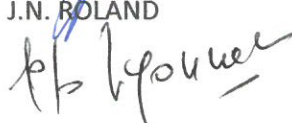
Y. LEGRAND



S. BARTHELEMY



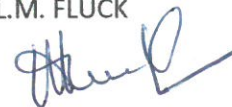
J.N. ROLAND



D. SWINNEN-GHANAI



L.M. FLUCK



H. LYONNET



R. SICH



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2016

L'an deux mille seize le 18 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS Mmes Ysaline LEGRAND- Lyse-Marie FLUCK- Henriette LYONNET

Dominique SWINNEN-GHANAI- Fiona TEISSONNIERE

Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY- Philippe MANOEL

Raymond SICHI

ABSENT EXCUSE : Jean-Noël ROLAND

Monsieur Jean-Noël ROLAND donne procuration à Mme Henriette LYONNET

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

1-VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 M 14

Mr le Maire cède la parole à Mme Lyonnet qui donne lecture du Compte Administratif 2015 laissant apparaître :

Un excédent en Fonctionnement de 94.160, 34 €

Un déficit en Investissement de 289.338, 41 €

Mr le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le Compte Administratif 2015 M 14 dressé par M. MAURIN Maire, après s'être fait présenter le budget primitif M 14, les décisions modificatives 2015, le compte administratif M14 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du trésorier,

considérant que M. Francis MAURIN, ordonnateur a normalement administré pendant l'exercice 2015, les finances du budget M14 en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnançant que les dépenses justifiées, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2015 concernant le budget M 14 définitivement closes et les crédits annulés.

2-VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 M 14

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et toutes les pièces qui s'y rattachent

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant lesdites écritures régulières, le Conseil municipal déclare que le compte de gestion M 14 dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3-AFFECTATIONS DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF M 14 ANNEE 2015

Mr le Maire indique au Conseil municipal que le Compte administratif M 14 pour l'année 2015 fait apparaître un résultat :

- excédentaire en Fonctionnement de 94.160,34 €
- déficitaire en Investissement de 289.338,41 €

Le montant des restes à réaliser s'élève en dépenses d'Investissement à 291.365,10 € et en recettes d'Investissement à 414.657,71 €

Après délibération, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats au Budget Primitif 2016 en section Investissement :

- compte 1068 réserves 94.160,34 €
- compte 001 Déficit Investissement reporté : 289.338,41 €

4-VOTE DU BUDGET PRIMITIF M 14 ANNEE 2016

Mr le Maire présente au Conseil municipal le Budget primitif M 14 s'équilibrant en recettes et dépenses à la somme de :

- Section FONCTIONNEMENT 388.523 €
- Section INVESTISSEMENT 1.331.466,64 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget primitif M 14 année pour 2016 tel qu'il est présenté.

5-POSE DE COMPTEURS COMMUNICANTS LINKY

Mr le Maire informe le Conseil municipal que la société ERDF filiale d'EDF, met progressivement en place des compteurs communicants « Linky » sur tout le territoire français

La loi de transition énergétique du 18 août 2015 instaure leur déploiement afin de mieux maîtriser la consommation.

Il s'avère que les radiofréquences émises par lesdits compteurs sont classés cancérigènes possibles depuis le 31 mai 2011 par le Centre international de recherche sur le cancer qui dépend de l'OMS.

Mr le Maire précise que les collectivités sont propriétaires des réseaux d'ouvrages électriques dont les compteurs font partie (article L 322-4 du Code de l'énergie) La Commune en délègue, par concession, la gestion à l'ERDF.

Au vu de ces raisons et afin de respecter le principe de précautions dans l'attente de résultats plus complets sur les dangers et les risques liés à ces nouveaux compteurs, il est proposé que la Commune en tant que propriétaire, refuse l'installation des compteurs linky
Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, REFUSE l'installation des compteurs « Linky ».

6-AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE –RACHAT PHOTOCOPIEUR RICOH MPC 3002

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'en date du 1^{er} octobre 2014, un contrat de vente n° 2047 a été signé entre la commune et la SARL Beau Mas Créations, en la personne de Mr Dominique BARGUILLET, la Mazière 30124 Peyrolles.

Ledit contrat concernait le remplacement de l'ancien photocopieur cité en objet, par un photocopieur multifonction : développement Inéo+284 , plus performant, correspondant à nos besoins.

Dans le cadre de ce contrat de vente, il est stipulé que la SARL précitée remettra à la livraison du photocopieur Inéo+284, un chèque à l'ordre de la collectivité correspondant aux loyers restant dus pour celui référencé Ricoh MPC 3002, soit la somme de, comme indiquée sur la simulation de solde renouvelant en date du 8 octobre 2015 transmise par M. Barguillet :

Six mille cinq cent deux euros soixante quinze centimes toutes taxes (6.502,75 € TTC
au 20 octobre 2015,

ou

Cinq mille neuf cent quarante neuf euros trente deux centimes toutes taxes (5.949,
32 €) au 20 janvier 2016

Mr le Maire indique au Conseil municipal que, malgré plusieurs relances par téléphone ou courriel, assortis de promesses verbales et écrites de Mr Barguillet , force est de constater qu'à ce jour, aucun règlement n'a été honoré.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour engager une procédure en justice et de mettre tout en œuvre pour recouvrer les sommes dues ainsi que toutes pièces s'y afférant.

PROPRIETE BACHMAN

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'une Commission « Agriculture » s'est réunie en mairie , a donné un avis défavorable à l'achat de cette propriété . Il tient à souligner qu'il était question de parcelles limitrophes à la propriété H.Clément, et non pas enclavées.

Mr le Maire regrette , qu'au regard de demandes de subventions pouvant être allouées à cet achat , souligne l'intérêt économique et pastoral , que ce dossier n'est pas obtenu un avis favorable.

La majorité du Conseil municipal approuve la décision de la « Commission Agriculture ».

REUNION PUBLIQUE INSTALLATION D'UN ELEVEUR

Mr le Maire rappelle aux conseillers que la réunion publique aura lieu le 20 avril à 18 heures 30 à la salle polyvalente en présence de la SAFER- Chambre d'Agriculture et Relance.

CIMETIERE

Pour faire suite à un précédent conseil, afin d'actualiser le règlement relatif à la gestion du cimetière il est prévue de constituer une commission, laquelle regroupera les élus suivants : Ysaline LEGRAND-Lyse-Marie FLUCK-Jose-Marie CARNEO-Dominique SWINNEN-GHANAI Philippe MANOEL- Henriette LYONNET. Affaire à suivre.

COURRIER D'ADMINISTRE

Mr Mourgues Pierre demande par courrier, d'une part de prévoir au niveau de l'entrée du temple l'accessibilité d'handicapés , d'autre part rappelle le dégât des eaux

Mr le Maire précise que l'accessibilité d'handicapés comme tous les bâtiments communaux a été prévue dans le programme d'aménagement.

En ce qui concerne le dégâts des eaux, le courrier a été transmis à Mr LEGRAND Claude qui à l'époque a réalisé la réfection de la toiture.

COMMISSION LOGEMENT

Mr le Maire informe les membres de la Commission d'attribution de logement qu'il a reçu une demande de logement formulée par Mme Elodie CHEYSSIERE . Cette personne prendrait cet appartement situé à l'ex-mairie dans les meilleurs délais.

Mme LEGRAND prend note et envisage une commission pour le mercredi 20 avril à 10 heures.

Fin de séance à 22 heures 45

- 1- Vote compte administratif
- 2- Compte de gestion
- 3- Affectation des résultats
- 4- Vote budget
- 5- Pose de compteurs Linky
- 6- Autorisation ester en justice – (photocopieur)

F. MAURIN

Y. LEGRAND

L.M. FLUCK

J. M. CARNEO.

S. BARTHELEMY

H. LYONNET

P. MANOEL

J.N. ROLAND

R. SICH

F. TEISSONNIERE

D. SWINNEN-GHANAI

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016

L'an deux mille seize le 23 mai à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-Dominique SWINNEN-GHANAI

Fiona TEISSONNIERE .

Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL

Jean-Noël ROLAND- Raymond SICH I .

ABSENTS EXCUSES : Ysaline LEGRAND- Jean-Noël ROLAND

Madame LEGRAND Ysaline donne procuration à Mr MAURIN Francis.

Monsieur ROLAND Jean-Noël donne procuration à Mme LYONNET Henriette.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour deux questions , à savoir : - centre de Loisirs de Lasalle dans le cadre du PEDT et du Péricolaire

Convention de partenariat Commune/ EPCC Pont du Gard.

Le Conseil municipal donne son accord.

INTERVENTION : après lecture du compte rendu de la précédente réunion, Mr Raymond SICH I souhaite revenir sur la question relative à la propriété BACHMAN.

Il dénonce, d'une part, la façon dont s'est déroulée la Commission « Agriculture », il n'a pas eu la possibilité de s'exprimer ce jour- là, d'autre part, la question d'achat ou non de ladite propriété n'a pas fait l'objet d'un vote.

En réponse il lui est reproché, que lors de la réunion du Conseil municipal en date du 18 avril 2016 où cette question d'achat a été évoquée, et suivie d'un vote défavorable , Mr SICH I n'ai pas pris la parole afin de rendre compte du déroulement de la Commission et donner son avis

1-MAITRISE D'ŒUVRE « VILLAGE DE CARACTERE »

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement paysager et architectural pour l'obtention du label « village de caractère » : l'objet de la mission et l'étude de programmation, les esquisses et la maîtrise d'œuvre au titre de la loi MOP.

Le 28 janvier 2016, un avis d'appel public à la concurrence a été affiché et publié sur un journal d'annonces légales « Cévennes Magazine ». Cinq dossiers ont été retirés, trois candidats ont déposé une offre.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 mars 2016 et le 23 mai 2016 à 18 heures. A la lecture du tableau récapitulatif de l'analyse des offres, le candidat retenu le moins disant est le maître d'œuvre SOLANUM pour un montant d'honoraires de 18.172 € HT, soit 21.806,40 € TTC.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que toutes pièces s'y afférant.

2-CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'emploi d'avenir , M. Maxime VIDAL prend fin le 31 juillet 2016

Compte tenu de sa compétence, de ses formations et de ses acquis correspondant au profil de poste en adéquation avec la charge de travail de la commune, Mr le Maire propose de pérenniser son emploi.

A ce titre il y a lieu de créer le poste cité en objet.

Oùï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide cette création de poste à compter du 1^{er} août 2016
- durée du temps de travail : temps complet (35 heures hebdomadaire)
- grade : Echelle 3

3-CESSION TERRAIN ACCESSIBILITE HANDICAPES – BAR « Les Terrasses »

VENTE MERSADIER Robert- RICHARD ep JOUVE COLETTE-RICHARD Marc à COMMUNE

Mr le Maire donne lecture d'un plan de cession d'une partie de parcelle de terrain, dressé par le Cabinet Patrick CHABERT, géomètre expert, afin de mettre en œuvre une rampe d'accessibilité handicapés au bar « Les Terrasses » propriété communale.

L'emprise foncière d'une partie de la parcelle cadastrée section C n° 883 appartenant aux propriétaires cités en objet, représente une surface de 45 m², dont la cession sera faite à la commune à l'euro symbolique chez Maître Jean-Marie PAULET , notaire au Vigan.

Oùï cet exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la présente cession, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le document d'arpentage, l'acte notarié , ainsi que toutes pièces s'y afférant.

4-CESSION PARCELLE DE TERRAIN CAVALIER Marjolaine à COMMUNE-chemin rural dit « les Jardins »

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la cession d'une parcelle de terrain, la SCP Balp-Giraud-Piétri a dressé en 2009 un plan parcellaire suivi d'un document d'arpentage en vue de régulariser une emprise foncière concernant le chemin rural desservant le lieu- dit « Les Jardins » et notamment , le relais de téléphone mobile.

Après division de la parcelle section C n° 959, l'emprise foncière à acquérir par la commune est référencée section C n° 1436 d'une superficie de 142 m² à l'euro symbolique comme convenu avec les héritiers de M. Jean CAVALIER, décédé le 11 août 1998.

De ce fait, il y a lieu de passer un acte notarié avec Mme Marjolaine CAVALIER épouse KRUMMEL, domiciliée à Heidebrinker strasse 7- D 13357 BERLIN, héritière desdits biens.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la régularisation de cette emprise foncière , autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié chez Maître Yannick ALARY, notaire à Alès, ainsi que toutes s'y afférant.

5-CONVENTION DE PASSAGE RESEAUX AEP-EU –POSE DE COMPTEURS SUR PROPRIETES BATIES- ACTES ADMINISTRATIFS

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de pouvoir réaliser les travaux cités en objet, des conventions ont été signées avec plusieurs propriétaires pour le Bourg-centre, les hameaux de Monteils , Soulies et Bourgnolles.

Il précise que lesdites conventions doivent faire l'objet d'une publication auprès des Services des Hypothèques, par la procédure d'actes administratifs.

Oùï ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne pouvoir à Mr le Maire pour procéder par actes administratifs à la publication des conventions auprès des services précités et signer toutes pièces s'y afférant.

6-CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE/ EPCC PONT DU GARD

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention de partenariat a été signée avec l'EPCC Pont du Gard le 15 juillet 2013 pour :

- faire bénéficier toutes les familles gardoises et les communes du Gard, de la gratuité totale d'accès au site du Pont du Gard
- un partenariat dont la contrepartie pour la municipalité, sera d'assurer la promotion du site précité sur son territoire via nos outils de communication.

L'EPCC Pont du Gard propose de renouveler les engagements réciproques pour deux ans.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le renouvellement de cette convention autorise Mr le Maire à la signer.

7-APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Vu les décrets n°2013-77 du 24 janvier 2013, et 2013 n°707 du 7 août

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

Vu la délibération du 9 septembre 2014 autorisant le Maire à signer le Projet Educatif Local

Vu la proposition du comité de pilotage du PEL, qui se réunira le 30 mai 2016 à Lasalle

Mr le Maire rappelle que l'école publique des Plantiers est passée à la semaine de 4 jours et demi depuis la rentrée scolaire 2014/2015

Dans le cadre de cette réforme éducative, le PEDT a pour objectif principal de favoriser l'élaboration d'une nouvelle offre d'activités périscolaires et de permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant. Il va désormais venir compléter la politique enfance-jeunesse de la commune développée au titre du PEL

Dans le cadre du PEL, les objectifs sont de

- garantir la continuité éducative sur un territoire
- offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité
- lutter contre les inégalités scolaires
- favoriser la création de synergies entre les acteurs d'un même territoire

Le PEDT vise à mobiliser les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles, et d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires dans le prolongement des projets d'écoles. Les activités extrascolaires, de l'école maternelle au collège, continuent à relever du PEL.

Le PEDT a été mis en œuvre à compter de septembre 2015 et jusqu'en juin 2018, soit pour les trois années à venir.

Le Conseil municipal souhaite que les activités des temps périscolaires se déroulent dans le cadre d'A.L. (accueil de loisirs) déclaré auprès des services de la DDCS, mandate Mr le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à rejoindre le multi site de la commune de Lasalle.

8-PRETS CRCA DU LANGUEDOC – BUDGETS M 49 – M 14

Mr le Maire expose au Conseil municipal que, conformément aux provisions budgétaires des investissements engagés et à réaliser, il y a lieu de souscrire des emprunts pour :

- la mise en place d'un réseau d'adduction d'eau potable et d'assainissement sur le hameau de « Bourgnolles »

- la mise en œuvre de travaux de mise aux normes pour l'accessibilité handicapés des bâtiments publics
- des aménagements dans le cadre du label « Village de caractère »
- des travaux de voirie communale et rurale
- des travaux d'aménagement de la traversée du village dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental du Gard.

Suite à une consultation auprès de plusieurs établissements bancaires, après lecture des propositions et négociations, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

BUDGET M 49 PRET 102 000 €

Décide de contracter auprès de la CRCA du Languedoc, un prêt à taux fixe, d'un montant de 102 000 € au taux actuariel de 1,65 % l'an, frais de dossier 153 € **pour une durée de 15 ans** remboursable en 15 échéances annuelles constantes de 7.731, 84 €

BUDGET M 14 PRET 200 000 €

Décide de contracter auprès de la CRCA du Languedoc, un prêt à taux fixe, d'un montant de 200 000 € au taux actuariel de 1,65 %, frais de dossier 300 € **pour une durée de 15 ans** remboursable en 15 échéances annuelles constantes de 15.160, 47 €

Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires aux remboursements des échéances.

Donne pouvoir à Mr le Maire, pour signer les contrats de prêt à intervenir entre la Commune et la CRCA.

LOI ALUR - compétence en matière d'urbanisme

Mr le Maire informe que la délibération du Conseil municipal relative à la loi ALUR devra être prise entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017.

REGLEMENT UTILISATION DU JARDIN GUILLAUME

Mr le Maire distribue à chacun des conseillers un exemplaire dudit règlement, qui sera remis en temps opportun aux intéressés.

SUBVENTIONS

Mr le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution d'une subvention :

- soit un montant de 20 000 € alloué par l'Etat relatif à la mise en projet de l'agenda « accessibilité handicapés »
- et la somme de 1.166 € par la SMEG –retrait d'un poteau près de la salle polyvalente à Faveyrolles

EMPLOI SAISONNIER

Mr le Maire informe le Conseil municipal que deux demandes d'emploi saisonnier ont été reçues en mairie formulées par deux jeunes Plantiérois.

Il précise que compte tenu des besoins de la commune durant la saison estivale, il est indispensable de prévoir un emploi supplémentaire.

Après discussion, le Conseil municipal donne son accord pour répondre favorablement aux deux demandes pour un emploi à mi-temps, l'un en juillet, l'autre en Août.

INTERVENTION

Mr Philippe MANOEL interpelle Mr le Maire sur le fait qu'un poteau de ligne téléphonique est toujours à terre au quartier « Les Vignes »

Mr le Maire répond qu'il est intervenu, et conseille à Mr MANOEL de faire lui-même une réclamation écrite auprès du service compétent.

STAGIAIRE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que nous avons reçu en mairie un jeune Plantiérois qui, dans le cadre de ses études doit effectuer un stage professionnel. Cet étudiant poursuivant des études d'ingénieur informaticien sera en mesure de créer le site internet de notre commune. Accord du Conseil municipal.

NOM DE LA NOUVELLE REGION (Pyrénées Languedoc)

Mr le Maire sollicite de ses conseillers une proposition concernant la nouvelle région. Le Conseil est majoritairement d'accord sur le nom « OCCITANIE ».

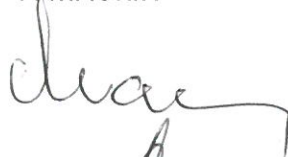
ADHESION COMMUNES FORESTIERES DU GARD

Suite à l'appel de cotisations et à l'adhésion citée en objet, Mr le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de Communes « C.A.C. Terres Solidaires » a adhéré, en lieu et place des communes. A ce titre une réduction de 15 % du montant des cotisations a été allouée à ladite communauté.

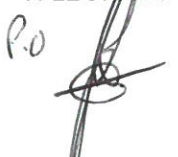
Fin de séance à 20 heures

- | | |
|---|----------|
| 1- Maîtrise d'œuvre « village de caractère | 025-2016 |
| 2- Création d'un poste d'adjoint technique 2 ^{ème} classe | 026-2016 |
| 3- Cession de terrain- -Bar- Mersadier- Richard ep Jouve
Richard Marc /Commune | 027-2016 |
| 4- Cavalier Marjolaine / Commune | 028-2016 |
| 5- Convention de passage AEP-EU pose de compteurs | 029-2016 |
| 6- Convention de partenariat – Pont du Gard | 030-2016 |
| 7- Approbation PEDT | 031-2016 |
| 8- Prêt CRCA Budget M 49 et M 14 | 032-2016 |

F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



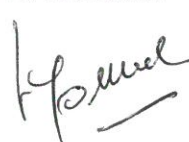
J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



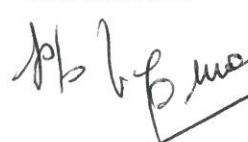
H. LYONNET



P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICH



D. SWINNEN-GHANAÏ



F. TEISSONNIERE



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2016

L'an deux mille seize le 20 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Henriette LYONNET- Dominique SWINNEN-GHANAI

Mrs Francis MAURIN- Marie-José CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL

ABSENTS EXCUSES – Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Fiona TEISSONNIERE

Mrs Jean-Noel ROLAND- Raymond SICHU

PROCURATIO N

Mme Ysaline LEGRAND à Mr Serge BARTHELEMY

Mme Lise-Marie FLUCK à Mr José-Marie CARNEO

Mme Fiona TEISSONNIERE à Mme Dominique SWINNEN-GHANAI

Mr Jean-Noël ROLAND à Mme Henriette LYONNET

Mr Raymond SICHU à Mr Francis MAURIN.

SECRETAIRES DE SEANCE Mmes SWINNEN-GHANAI- LYONNET

1-VENTE DE PARCELLES TERRAINS COMMUNE/ M. et MME VERDIER GUY

Mr le Maire informe le Conseil municipal que la commune est propriétaire au lieu dit « Le Mas Lautal » de plusieurs parcelles de terrain référencées sous les numéros suivants :

Section D n° 1436 superficie	24 ca	lande
1438	45 ca	«
1441	1 a 11 ca	«
1439	1 a 07 ca	sol (ancienne maison d'habitation)

Soit une surface totale de 2 a 87 ca

Mr le Maire indique au Conseil municipal qu'en date du 6 Août 2013, Mr et Mme VERDIER Guy ont sollicité l'achat de ces parcelles non bâties et bâtie, compte tenu qu'une partie de leur propriété jouxte lesdits biens.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- vu l'existence d'une partie bâtie en schiste avec sur une façade une ouverture de fenêtre centrée en frédonite, arrête le prix de vente à 6. 000 €
- décide de vendre lesdites parcelles à Mr et Mme VERDIER GUY
- donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la vente en l'étude de Maître Jean-Marie PAULET, notaire au Vigan.

2-AVENANT DELAI D'EXECUTION –REFECTION DE TOITURES EXISTANTES ET RENOVATION DE LA BERGERIE ET DU LOGEMENT

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal des causes de décalage constatées dans le déroulement des opérations des travaux cités en objet : intempéries, fermeture du chantier pendant les vacances scolaires, modification de prestations en phase de chantier ainsi que certains travaux imprévus.

Mr le Maire informe que le parfait achèvement des travaux était de six mois , soit le 13 mai 2016 , et que le présent avenant délai porterait la réception du chantier au 14 octobre 2016.

Mr BARTHELEMY Serge, votant en lieu et place de Mme LEGRAND Ysaline, ne prend pas part au vote selon sa demande.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve l'avenant de délai et la date limite du chantier au 14 octobre 2016, autorise Mr le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y afférant.

3-DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE

Le Conseil municipal de la commune de Les Plantiers,

Où l'exposé de son Maire,

Vu l'avis des commissions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment son article L 133-11,

Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme

Vu l'arrêté interministériel n° 2010-364-0004 en date du 30 décembre 2010 classant l'office de tourisme de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes, « Terres Solidaires. »

A LA MAJORITE par voix pour 11
contre 0

après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : approuve le dossier de demande citée en objet annexé à la présente délibération

ARTICLE 2 : autorise Mr le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé.

4-MAITRISE D'ŒUVRE AEP-EU BOURGNOLLES Avenant n° 1

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du montant de la mission initiale du maître d'oeuvre, CEREG ingénieurs conseils, concernant les travaux cités en objet, marché passé en date du 21 février 2008, pour un montant de 23.800 € HT soit 28.560 € TTC.

Mr le Maire informe que, compte-tenu des modifications du projet au niveau de la phase PRO et de l'ajout de prestations supplémentaires, il y a lieu de revoir l'enveloppe financière estimée pour les travaux, de 350.000 € HT à 522.000 € TTC, et par la même, le nouveau forfait de rémunération qui s'élèvera à 33.156,80 € HT soit 39.788,16 € TTC.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'avenant n° 1 pour un montant de 9.356,80 € HT soit 11.228,16 € TTC, qui porte le marché de maîtrise d'oeuvre à 33.156,80 € HT soit 39.788,16 € TTC, autorise Mr le Maire à le signer ainsi que toutes pièces s'y afférant.

5-CANDIDATURE DE LA VILLE DE NIMES POUR INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO.

C'est sous l'intitulé « NIMES, L'ANTIQUE AU PRESENT », que la ville de Nimes construit depuis 2011 son dossier de candidature pour son inscription citée en objet, lequel sera déposé en janvier 2017 pour examen dans l'attente du choix par la France.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'apporter son soutien à ladite candidature

6-SUBVENTION ASSOCIATION C.G.G.L. Généalogie : naissance, baptême, mariage, décès.

Mr le Maire informe le Conseil municipal des travaux réalisés pour la commune par le Cercle Généalogique Gard Lozère, (C.G.G.L.) notamment la numérisation de l'état civil de 1903 à 1942 ainsi qu'un volume papier avec toutes les inscriptions.

Mr le Maire propose au regard du travail réalisé, d'allouer à l'association une subvention de 100 €

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve et attribue ladite subvention imputée à l'article 6574.

POINT CANDIDATURE INSTALLATION D'UN ELEVEUR PROPRIETE CLEMENT

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'à ce jour, il a été reçu 6 candidats pour la visite de l'installation citée en objet, accompagnés de Mme CAILLOL, responsable de « RELANCE ». Affaire à suivre.

POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire fait le point sur les divers travaux réalisés et à réaliser :

- la route communale et un chemin rural de Monteils : accès central refait à neuf par l'entreprise C.LEGRAND.
- A.P.C. compte tenu d'une odeur pestilentielle provoquée par des rats, il est indispensable d'enlever et d'échanger les plaques du plafond, coût de l'opération 462,55 € TTC.

REFECTION TOITURE LOGEMENT H. CLEMENT

La réfection est terminée, à prévoir un mur prêt à s'écrouler.

CURAGE DU PLAN D'EAU

Mr le Maire informe qu'une consultation a été lancée, deux entreprises ont répondu.

C'est l'entreprise Claude LEGRAND, la moins disante qui a été retenue, soit la somme de 2.388 €, cette prestation se déroulera le Lundi 27 juin 2016, et le barrage sera mis en eau le lundi 27 du même mois.

Mr le Maire précise au Conseil municipal, qu'afin d'éviter des blessures provoquées par les chutes sur les rochers au bord du barrage, quatre entreprises ont été consultées pour la réalisation d'escaliers.

L'entreprise Claude LEGRAND s'est excusée, seule l'entreprise Olivier AMALRIC a déposé une offre de prix pour un montant de 3.916 € TTC.

INTERVENTION

Mr Philippe MANOEL signale que des marcheurs continuent de circuler sur le chemin de randonnée, accompagnés de chien en liberté et demande l'installation de panneaux.

Mr le Maire répond que ce problème a été évoqué en réunion avec la C.A.C. « Terres Solidaires », seule compétente en la matière.

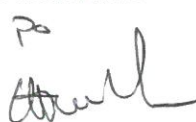
FIN DE SEANCE à 19 H.15

- | | |
|--|----------|
| 1- Vente parcelles terrains VERDIER Guy | 033-2016 |
| 2- Avenant délai –réfection toit ,rénovation logement bergerie | 034-2016 |
| 3- Demande de dénomination commune touristique | 035-2016 |
| 4- Maîtrise œuvre AEP EU Bourgnolles | 036-2016 |
| 5- Candidature ville de Nimes-UNESCO- Soutien | 037-2016 |
| 6- Subvention association C.G.G.L. | 038-2016 |

F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.MFLUCK



J.M.CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



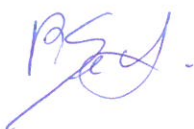
P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICH



D. SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE.



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2016

L'an deux mille seize le 20 juillet à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Lise-Marie FLUCK- Henriette LYONNET- Fiona TEISSONNIERE

Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO- Serge BARTHELEMY-
Philippe MANOEL- Jean-Noël ROLAND- Raymond SICH

ABSENTS EXCUSES : Mmes Ysaline LEGRAND- Dominique SWINNEN-GHANAI

PROCURATIONS : Mme Ysaline LEGRAND à Mme FLUCK

Mme Dominique SWINNEN-GHANAI à Mme TEISSONNIERE

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK –LYONNET

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, à savoir : instauration d'un régime indemnitaire (IAT) au profit des filières administrative et technique .

Le Conseil donne son accord.

1-INSTALLATION D'UN MONTE PERSONNES ET MONTE CHARGE à EHTPA « Les Jardins »

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT subvention CC CAC »Terres Solidaires »

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 21 mars 2016 relative à l'installation citée en objet, qui sollicitait une subvention dans le cadre de la DETR et de la CC CAC « Terres Solidaires »

A ce titre Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Président de la Communauté de Communes précitée qui, suite à un fonds de concours accordé à la commune en date du 15 juin 2016 pour le projet sus indiqué, sollicite un nouveau plan de financement prenant en compte la subvention allouée d'un montant de 9.000 €.

Le montant estimatif de cet investissement s'élève à 35 936 € soit 43.123,20 € TTC Le plan de financement prévisionnel pourrait s'équilibrer de la façon suivante :

DETR	14.374 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES CAC	9.000 €
COMMUNE	12.562 €
TOTAL.....	35.936 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le nouveau plan de financement, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

2-CREATION d'UN EMPLOI SAISONNIER –OPERATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES SPORTIVES QUALIFIE

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il serait souhaitable que le plan d'eau du village, fréquenté par de nombreux baigneurs, soit surveillé

Mr le Maire propose de recruter un opérateur cité en objet, à raison de 35 heures de travail par semaine, il pourrait être rémunéré, vu la responsabilité, sur la base de l'indice Brut 465 Majoré 407.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Créer le poste saisonnier d'opérateur territorial des activités physiques sportives qualifié, sous contrat à durée déterminée à compter de 2016 pour la saison estivale
- Durée du temps de travail 35 heures hebdomadaires
- Rémunération : catégorie C échelle 5 - 12^{ème} échelon

3-CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'à la lecture de la réglementation de la Fonction Publique Territoriale et compte tenu de la création d'un emploi saisonnier d'opérateur territorial des activités physiques sportives qualifié, il y a lieu de reporter d'un mois la création du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2016
- Durée du temps de travail : temps complet 35 heures hebdomadaires
- Grade Echelle 3
- Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

4-INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE (IAT) AU PROFIT DES FILIERES

ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE.

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 fixant les modalités et les butoirs applicables en matière indemnité,

le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002, prévoit la possibilité d'attribuer l' indemnité (IAT) citée en objet dont le montant est fixé par arrêté ministériel,

Mr le Maire propose d'instituer un régime indemnitaire au profit des agents titulaires et stagiaires dans la limite des taux moyens annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité.

Une indemnité d'administration et de technicité est instaurée au profit des agents appartenant aux cadres d'emplois et grades du 1^{er} août 2016 au 31 décembre 2016, dans la limite :

pour la filière administrative : 1 adjoint principal 2^{ème} classe + 1 adjoint 2^{ème} classe, soit un crédit global de 3.081,56 €

pour la filière technique : 1 adjoint de 1^{er} classe + 2 adjoints 2^{ème} classe, soit un crédit global de 4.570,23 €

Dans le respect du crédit ouvert pour chaque grade, l'attribution de cette indemnité est modulée par Mr le Maire selon un coefficient maximal de 8, pour tenir compte de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions.

L'indemnité est exclusive de toute indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de quelque nature qu'elle soit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le principe du versement des indemnités exposées ci-dessus, pour effet au 1^{er} août 2016,

précise que le versement de ces avantages interviendra annuellement,

les crédits nécessaires sont inscrits au budget M14 chapitre 012 article 64111

la revalorisation des barèmes et taux s'appliquera automatiquement, sans nouvelle délibération,

les crédits afférents au crédit global de l'indemnité d'administration et de technicité déterminés par grade seront modifiés en fonction de l'évolution du tableau des effectifs, sans nouvelle délibération.

BAIL CAES/CNRS/ COMMUNE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le bail cité en objet arrive à expiration en avril 2017 . Il précise que Mr le Directeur du CAES/CNRS sollicite, par courrier reçu en mairie, le renouvellement du bail , de 3- 6- 9 ans, en lieu et place du bail de ans.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

10

D.E.C.I.

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le contrôle des bouches « incendie » de sera plus assuré par les sapeurs- pompiers, et ce en application des nouvelles dispositions de la loi « Notre ».

Cette tâche pourra être confiée à un agent territorial, sous réserve qu'il ait suivi une formation.

POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire tient à remercier Mr Jean-Paul BONFILS pour sa participation aux travaux de l'APC, plafond remis à neuf.

Il rappelle également les travaux de peinture effectués par H F multi-services au bar tabac « Les Terrasses »

Il précise que les toilettes de la classe sont terminées

En ce qui concerne les travaux AEP-EU de Bourgnolles, la Commission d'Appels d'offre s'est réunie le 18 juillet 2016 pour l'ouverture des plis, une deuxième, CAO se tiendra le lundi 25 juillet pour l'analyse des offres réalisée par le Bureau d'Etudes CEREG, et le choix du candidat.

En ce qui concerne la propriété H. CLEMENT – la bergerie la construction d'un mur vétuste est terminée, ainsi que l'assainissement et le branchement EDF pour la maison d'habitation. .

Mr le Maire précise que la prochaine réunion de travaux se tiendra le jeudi 27 juillet à 9 heures

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire distribue à chacun des élus le courrier de Mr Le S/ Préfet du Vigan relatif à l'installation de compteurs LINKY, nous demandant d'annuler notre décision de refus prise par délibération en date du 27 avril 2016. Cette décision est entachée d'irrégularité car elle ne relève pas de notre compétence, mais de celle du SMEG, Syndicat Mixte d'Electrification du Gard.

INTERVENTIONS

Mr Philippe MANOEL signale les difficultés rencontrées dans l'utilisation d'internet, il apparaît qu'un grand nombre d'administrés soient concernés. Mr le Maire répond que régulièrement il intervient auprès de la Direction.

Mme Lise-Marie FLUCK informe le Conseil municipal que dans le cadre des rythmes scolaires elle va se renseigner sur la possibilité de mettre en place des séances de tir à l'arc.

Fin de séance à 21 heures 30

INTERVENTION RELATIVE A LA BIBLIOTHEQUE

A la demande de Aude ANTOINE et les bénévoles , Mr le Maire donne la parole à Mr Jean-Paul BONFILS , pour un compte-rendu détaillé des dernières informations sur le projet réseau bibliothèque communautaire, obtenues lors de la réunion qui s'est déroulée à Lasalle le 16 juin 2016 à 14 heures . Aude Antoine et les bénévoles de la bibliothèque s'associent pleinement à cette démarche.

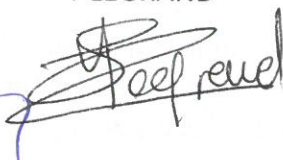
A l'issue de cette intervention et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve l'idée de la mise en place du réseau par la Communauté de Communes C.A.C. « Terres Solidaires » pour les communes non ou peu équipées en bibliothèque mais a refusé à l'unanimité, l'adhésion de notre commune, considérant que l'aménagement, les équipements et le fonctionnement de notre bibliothèque –Point multimédia ont été validés par la Direction du Livre et de la Lecture, et financés par le Conseil Départemental. Ils sont amplement suffisants pour ses besoins.

- | | |
|---|----------|
| 1- installation d'un monte personnes « Les Jardins »-subvention | 039-2016 |
| 2- création emploi saisonnier | 040-2016 |
| 3- création d'un emploi adjoint 2 ^{ème} classe | 041-2016 |
| 4- instauration d'un régime indemnitaire IAT | 042-2016 |

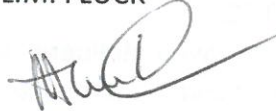
F. MAURIN



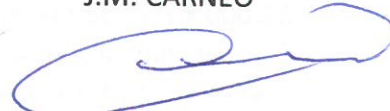
Y LEGRAND



L.M. FLUCK



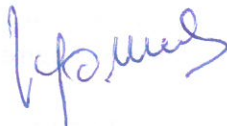
J.M. CARNEO



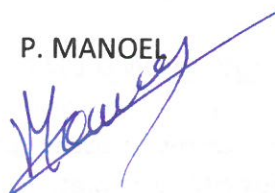
S. BARTHELEMY



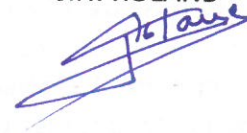
H. LYONNET



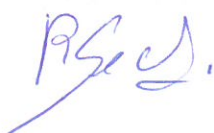
P. MANOEL



J.N. ROLAND



R. SICH



D. SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 5 septembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND- Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET-

Dominique SWINNEN-GHANAI

Mrs Francis MAURIN – José-Marie CARNEO- Serge BARTHELEMY-

Philippe MANOEL-Jean-Noël ROLAND-Raymond SICHI

ABSENTE EXCUSEE : Mme TEISSONNIERE Fiona

PROCURATION : Mme TEISSONNIERE Fiona à Mme SWINNEN –GHANAI Dominique

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK-LYONNET

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour des délibérations , à savoir :

Temps méridien - contrat horizon village- prorogation maîtrise d'ouvrage traversée du village- rémunération du stagiaire.

Le Conseil municipal donne son accord.

1-MARCHE DE TRAVAUX EP-EU HAMEAU DE BOURGNOLLES

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du déroulement de la consultation et le résultat de l'analyse des offres dressée par la Cabinet d'Etudes CEREG pour les travaux cités en objet.

Il informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 18 juillet 2016 à 14 heures pour l'ouverture des plis et le 25 juillet 2016 à 14 heures pour le jugement des offres et le choix du candidat.

Le Groupement S.R.C. / SERRAT/ LEGRAND, moins disant pour un montant de 463.528, 40 € HT soit 556.234, 08 € TTC et P.S.E. (option tuyaux en fonte) 19.494 € HT soit 23.392, 80 € TTC sur une estimation du Maître d'œuvre respectivement de 522.500 € HT , 627.000 € TTC ; 32.000 € HT, 38.400 € TTC.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Mme LEGRAND Ysaline ne prend pas part au vote, valide le choix de la Commission d'Appel d'Offres, autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

2-MARCHE DE TRAVAUX CREATION D'UN BUREAU MEDICAL –REFECTION TOITURE

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du déroulement de la consultation et du résultat de l'analyse des offres dressée par le Maître d'œuvre, Mr Christian LAUNE, architecte, pour les travaux cités en objet.

Il informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 juin 2016 à 14 heures et le 12 Août à 14 heures pour l'ouverture des plis, et le lundi 5 septembre 2016 à 18 heures pour l'analyse des offres et le choix du candidat au regard du rapport dressé par le Maître d'œuvre.

LOT N° 1- maçonnerie 8.909 € HT, soit 10.690,80 € TTC-O. AMALRIC

LOT N° 2- cloison, carrelage 3.763,60 € HT, soit 4.516, 32 € TTC-L. SAUVIER

LOT N° 3- toiture bacs acier 23.468, 94 € HT soit 28.162,73 € TTC-SOBRIBAT-

LOT N° 4- menuiserie et alu	3.834, 28 € HT soit	4.601, 13 € TTC-DELEUZE LAPIERRE
LOT N° 5- électricité chauffage	4.671€ HT soit	5.605, 20 € TTC-CITYBAT
LOT N°6- peinture	1.099 € HT, soit	1.318, 80 € TTC-DUSSERRE

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, Mme LEGRAND Ysaline ne prend pas part au vote, valide le choix de la C.A.O. , autorise Mr le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

3-AVENANT N° 1 LOT N° 1 MACONNERIE ET RENOVATION D'UNE BERGERIE

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal de l'avenant n° 1 concernant les travaux cités en objet dont le titulaire du marché est Mr Claude LEGRAND. Il s'agit de prendre en compte des modifications de travaux imprévus liés à l'état du bâtiment et après dépose des toitures et démolition et reconstruction de deux murs.

Il informe que le montant de cet avenant représente une plus value de 6,80 % sur l'ensemble du marché soit 11.167,32 € HT 13.400,78 € TTC. Ce qui porte le nouveau montant du marché pour l'entreprise Claude LEGRAND de 50.542,40 € HT soit 60.650, 88 € TTC à 61.709, 72 € HT soit 74.051,66 € TTC .

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, exceptée Mme LEGRAND Ysaline qui ne prend pas part au vote, autorise Mr le Maire à signer les différents avenants ainsi que toutes les pièces s'y afférant

4-AVENANT AEP-E.U BOURG CENTRE SUR LES DIFFERENTES TRANCHES DE TRAVAUX

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal des différents rapports de présentation d'avenants concernant les travaux cités en objet, notamment la réalisation de travaux imprévus ou supplémentaires. Ces avenants concernent **les quatre tranches de travaux** , soit un montant de 21.025,90 € HT et 25.231,08 € TTC . Mr le Maire informe le Conseil municipal que le décompte général et définitif desdits travaux donne un montant total de 491.735,16 € TTC soit 29.688,24 € TTC au-dessous de l'estimation du Maître d'œuvre qui s'élevait à 521.423, 40 € TTC.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, exceptée Mme LEGRAND Ysaline, qui ne prend pas part au vote, autorise Mr le Maire à signer les différents avenants ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

5-COMPÉTENCE POUR DÉLIVRER LES ACTES D'OCCUPATION DES SOLS

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une correspondance de Monsieur le Préfet du Gard en date du 4 juillet 2016 concernant la compétence citée en objet

Il informe qu'il est très important pour notre petite collectivité de bénéficier de l'instruction et de l'appui technique des services de l'Etat DDTM.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la présente proposition, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer la convention de mise à disposition ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

6-PRODUITS AMENDES DE POLICE

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Préfet du Gard en date du 29 juillet 2016 informant que notre commune bénéficiera d'une subvention de 11.890, 80 € pour la sécurisation de cheminement piéton sur deux ponts,(Le Cros, La Hierle) par pose de garde-corps et pour la mise en place d'un abri-bus, avec l'engagement de notre collectivité à réaliser les travaux pour lesquels cette subvention est accordée

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal s'engage à réaliser les travaux cités, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

7-FONCTIONNEMENT AVEC LE CENTRE D'ACCUEIL MULTISITE, CANTINE SCOLAIRE ET TEMPS MERIDIEN, TAP et PEDT

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal le fonctionnement de la cantine scolaire et du temps méridien, assuré en période scolaire sous la responsabilité de la commune pour le repas de midi , quatre jours par semaine, de 12 à 13 heures 30.

Le temps méridien doit être pour l'enfant un temps pour se nourrir, un temps pour se détendre, un temps de convivialité.

Des activités ludiques, sportives, culturelles, sur la découverte du patrimoine et de l'environnement, de dessin ou de peinture, seront organisées avec du personnel communal ainsi qu'une personne titulaire d'un BAFA.

Mr le Maire informe qu'en collaboration avec le Centre d'accueil de loisirs multisite , communes de Lasalle, Soudorgues et Les Plantiers, un accompagnement allant de l'encadrement pédagogique, de l'accueil périscolaire, du temps méridien, des TAP et des PEDT, a été mis en place.

Mr le Maire informe que des aides peuvent être obtenues dans le cadre de ces activités de la part de l' ETAT , la CAF ou tout autre organisme.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les présentes dispositions , autorise Mr le Maire à solliciter les aides correspondantes et à signer toutes les pièces s'y afférant.

8-PROROGATION DES CONVENTIONS DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE N° 14-010 et 14-023

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Monsieur le Vice- Président du Conseil Départemental en date du 31 août 2016, informant que, lors de la séance de la Commission Permanente du 7 Juillet 2016, il a été décidé de proroger d'un an la durée des conventions de co-maîtrise d'ouvrage citées en objet.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les présentes dispositions , donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

9-GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE-CONVENTION INP ENNSEIHT/COMMUNE

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que dans sa séance du 23 mai 2016 il a été décidé d'accueillir Mr Enguerrand CLERCQ en tant que stagiaire, formation d'ingénieur en informatique et mathématiques appliquées 1^{er} année, pour une durée de 4 semaines afin de réaliser le site internet de la Commune.

Il informe que ce brillant étudiant a effectué un travail très important pour la mise en œuvre de ce site : accueil et présentation , photos, collecte d'informations, lien, navigation, conception graphiques etc A noter que compte tenu de la charge de travail pour finaliser ce site, il doit encore y consacrer plusieurs heures de travail.

Mr le Maire propose au Conseil municipal, au regard du travail fourni, d'allouer à ce stagiaire, dans un premier temps, une gratification minimale d'un montant de 500 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide cette proposition, donne pouvoir à Mr le Maire pour mandater ladite somme et signer toutes les pièces s'y afférant.

CONTRAT HORIZON VILLAGE

Ce dossier n'ayant pas fait l'objet d'étude préalable, le Conseil municipal décide que la délibération sera prise lors d'un prochain conseil.

POINT SUR LES TRAVAUX

- 1- Propriété H. CLEMENT : Mr le Maire informe le Conseil municipal que le plaquiste a eu du retard compte tenu de soucis personnels, il prend le chantier cette semaine, une réunion de chantier se tiendra ce jeudi 8 septembre.
- 2- Logement APC 2^{ème} étage : Logement géré par le CCAS, d'important travaux doivent être effectués , étanchéité, plomberie, menuiserie, peinture, pour un coût d'environ 19 000 €
- 3- Fuite château d'eau à Les Plantiers : Mr CARNEO informe le Conseil municipal qu'il s'agit d'un défaut quant au matériel en fonte utilisé ; l'entreprise ayant effectué les travaux assurera la réparation à ses frais.

TRAVAUX INSERTION

Mr le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre d'insertion, un groupe interviendra sur la commune pour des travaux d'entretien et ce du 19 au 22 septembre 2016.

DEGATS CAUSES PAR LES SANGLIERS

A l'unanimité le Conseil déplore les dégâts effectués par ce gibier sur la Commune, et espère qu'avec l'ouverture de la chasse ce problème va être résolu.

INCIDENT SURVENU SUR LA CALADE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, pour faire suite aux divers écrits et documents d'arpentage, un ouvrier de bâtiment a été chargé de délimiter le parking de la calade en vue d'y installer un panneau. Cet employé en a été empêché par l'intrusion d'un administré propriétaire voisin du parking.

Après discussion, le Conseil municipal décide qu'il appartient à ce propriétaire, en désaccord avec la municipalité, de faire procéder à ses frais , à un nouveau arpentage. Affaire à suivre.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE

Sous la présidence de Mr le Maire, la Commission citée en objet s'est réunie le samedi 3 septembre 2016 afin de débattre des sujets suivants :

-fleurissement du village pour l'année 2017. Mr le Maire a informé qu'un chèque d'un montant de 175 € a été attribué par le Conseil Départemental dans le cadre de « villages fleuris »

-réaménagement des jeux de boules tout au long du terrain du stade

-caches containers : dans le cadre du projet d'obtention du label « village de caractère », une étude doit être faite pour l'aménagement sur le village.

En ce qui concerne les hameaux, Mr le Maire informe qu'une étude suivie d'une consultation doit être engagée.

INTERVENTION DE Mme FLUCK

Mme FLUCK rappelle aux conseillers les problèmes récurrents de télécommunications sur la commune et insiste sur la situation dans certains hameaux ou lieux dits. Elle tient à préciser, qu'en cas de panne du réseau téléphonique, ces derniers, éloignés des relais, ne bénéficient pas du service rendu par le réseau mobile. De ce fait, les administrés et les gens de passage peuvent être en danger en cas d'urgence.

Elle les informe de la solution mise en place par la Commune de Dourbies pour pallier le problème sur certains de ses hameaux et précise que des aides financières peuvent être attribuées.

Mr le Maire répond qu'il se renseignera auprès de Mme le Maire de la commune précitée.

Affaire à suivre.

FIN DE SEANCE à 20 HEURES

- | | |
|---|---------|
| 1- Marché EP EU hameau de Bourgnolles | 43-2016 |
| 2- Marché –création bureau médical –réfection toiture | 44-2016 |
| 3- Avenant n° 1 lot n° 1 | 45-2016 |
| 4- Avenant adduction EP EU bourg centre –différentes tranches | 46-2016 |
| 5- Compétence délivrance actes occupation sols | 47-2016 |
| 6- Produits « amendes de police » | 48-2016 |
| 7- Fonctionnement centre d'accueil-temps méridien | 49-2016 |
| 8- Prorogation conventions de co-maîtrise d'ouvrage | 50-2016 |
| 9- Gratification d'un stagiaire | 51-2016 |

F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



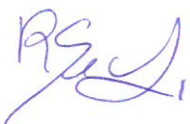
P. MANOEL



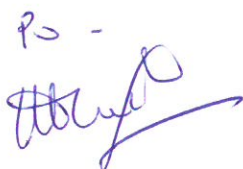
J.N. ROLAND



R. SICH



F. TEISSONNIERE



D. SWINNEN-GHANAI



CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize le 7 octobre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND- Lise-Marie FLUCK- Henriette LYONNET- Dominique SWINNEN-GHANAI

Mrs Francis MAURIN- José-Marie CARNEO- Serge BARTHELEMY- Philippe MANOEL- Raymond SICHU

ABSENTS EXCUSES : Mme Fiona TEISSONNIERE- Mr Jean-Noël ROLAND

PROCURATIONS : Mme TEISSONNIERE Fiona à Mme FLUCK Lise-Marie
Mr Jean-Noël ROLAND à Mr Francis MAURIN

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes FLUCK – LYONNET

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, à savoir : convention SMEG/ COMMUNE, installation éclairage public –Maison Clément.
Le Conseil donne son accord .

1-MISE EN CONFORMITE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUITE A LA LOI

« NOTRE »

Mr le Maire rappelle que, suite à la loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiant les compétences des communautés de communes, la C.C Causses-Aigoual-Cévennes « Terres Solidaires » a mis en conformité ses statuts lors de son conseil du 14 septembre 2016.

Il est maintenant nécessaire que le Conseil municipal les valide par délibération.

Mr le Maire communique à chacun des conseillers le projet de statuts et soumet son approbation au vote.

Après délibération, le Conseil municipal valide les statuts de la Communauté de Communes précitée.

2-VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le Budget de l'exercice 2016 :

CREDITS A OUVRIR

- chapitre 20 article 2051 op. 36 véhicule informatique matériel video 5 000 €

CREDITS A REDUIRE

- chapitre 23 article 2313 op 33 Maison Clément- inst. Panneaux solaires - 5 000 €

3-CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le Budget de l'exercice 2016 :

COMPTES DEPENSES :

Chapitre 23 article 023 virement à section Investissement 5 000 €
Chapitre 011 article 6156 maintenance 619 €

Chapitre 23 article 2313 route St Marcel voirie com et rur. Cimetière	5 000 €
Chapitre 65 article 6574 subvention site internet	800 €
TOTAL.....	11 419 €

COMPTES RECETTES

Chapitre 73 art. 7381 taxe addit.droits mutation	5 800 €
Chapitre 75 art 758 produits divers gestion courante	619 €
Chapitre 021 art. 021 OPFI virement de la section exploitation	5 000 €
TOTAL.....	...11 419 €

4-MAITRE D'ŒUVRE ACCESSIBILITE HANDICAPES BATIMENTS COMMUNAUX

Mr le Maire informe le Conseil municipal de l'avis d'appel à la concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la maîtrise d'œuvre des travaux cités en objet, une publication a été faite dans le « Réveil du Midi » et affichée à la mairie le 4 juillet 2016 avec date limite des offres le 1^{er} août 2016 avant 12 heures.

Il indique au Conseil que trois entreprises ont retiré un dossier et toutes ont déposé une offre.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 août à 9 heures pour l'ouverture des plis et le 5 septembre à 18 heures pour l'analyse des offres et le choix du candidat, conformément au regard du règlement de la consultation, des critères techniques 60 %, du prix 40 % coût d'objectif 65 780 € HT. Il a été dressé le classement suivant :

Bruno BALP	7 000 € HT	soit 8 400 € TTC
ALLEO	17 940 € HT	soit 21 528 € TTC
BETM	11 600 € HT	soit 13 920 € TTC

Le Maître d'œuvre BALP Bruno, moins disant a été retenu.

Ouï cet exposé le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la décision de la C.A.O., donne pouvoir à Mr le Maire pour signer le marché et toutes les pièces s'y afférant.

5-CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE :

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le décret n°2005-324 du 7 avril pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dispose que la collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de l'égalité et au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le département, signe avec celui-ci une convention.

Ouï, cet exposé, après lecture de ladite convention, le Conseil municipal, l'approuve et donne pouvoir à Mr le Maire pour la signer ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

6-P.P.M.S (Plan particulier de mise en sécurité)- Demande de subvention

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier du 13 septembre 2016 de Mr le Préfet du Gard et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, nous informant des dispositions concernant les travaux de sécurisation des écoles.

Il informe qu'à ce titre, une subvention peut être allouée à la commune dans le cadre des fonds interministériels de prévention de la délinquance.

Le montant de l'investissement concernant notre collectivité pour sécuriser notre école s'élève à 6 437, 65 € HT.

- Clôture	1 122, 65 €
- Porte sécurisée	3 590, 00 €
- Filtre anti-flagrants (porte et fenêtres)	<u>1 725, 00 €</u>
TOTAL HT .	6 437, 65 €

Plan prévisionnel de financement :

- Etat	5 150, 12 €
- Commune	<u>1 287, 53 €</u>
TOTAL	6 437, 65 €

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve les travaux envisagés donne pouvoir à Mr le Maire pour solliciter la subvention et signer toutes pièces sy afférant.

7-TRAVAUX MISE EN CONFORMITE DES PONTS DU CROS ET DE LA HIERLE

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la consultation concernant les travaux cités en objet . Cinq entreprises (Nicolas VERDIER, Claude LEGRAND, EURL AMALRIC Olivier, Claude BOURGADE, Rémy VALMALLE) ont été consultées, deux ont répondu et une s'est excusée.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 septembre 2016 à 18 heures, a procédé à l'analyse des offres et a retenu l'entreprise la mieux disante, EURL AMALRIC Olivier, pour un montant de 15 467,20 € HT soit 18 560,64 € TTC

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la décision de la C.A.O. , donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

8-SUBVENTION CREATION D'UN SITE INTERNET, stagiaire Enguerrand CLERCQ.

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que, dans sa séance du 23 mai 2016, il a été décidé d'accueillir pour une durée de quatre semaines M. Enguerrand CLERCQ en tant que stagiaire, dans le cadre d'une formation d'ingénieur en informatique et mathématiques appliquées 1^{er} année, afin de réaliser le site internet de la commune.

Pour des raisons de conformités comptables, la précédente délibération prise lors du dernier Conseil Municipal du 5 septembre 2016 doit être annulée.

Mr le Maire propose d'allouer à M. Enguerrand CLERCQ une subvention (et non une aide) de 800 €.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité ladite proposition.

9-CONTRAT HORIZON VILLAGES ON LINE N° H20160801-10958/01

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du contenu des prestations concernant le contrat cité en objet portant sur la cession et la mise en place des licences de la logithèque Horizon Village, l'accompagnement des utilisateurs à l'usage des logiciels et l'assistance téléphonique.

L'annexe 1 dudit contrat indique en détail les différentes prestations proposées tant sur la gestion financière, paie, administrés, facturation, statistiques, dématérialisation, gestion documentaire etc ... L'annexe 2 comprend le descriptif et tarifs ainsi que l'imputation des coûts budgétaires en section de Fonctionnement et Investissement

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ledit contrat, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les pièces s'y afférant.

10-CONVENTION DE COORDINATION POUR CONSTRUCTION D'INSTALLATION ECLAIRAGE HAMEAU DE FAVEYROLLES (salle polyvalente Maison Clément) opération 15-DIS-69-SMEG/COMMUNE

Mr le Maire expose à son Assemblée le projet de réalisation de travaux cité en objet.

Il rappelle que le SMEG réalise les travaux d'amélioration du réseau de distribution d'énergie électrique et peut faire réaliser des travaux de génie civil d'équipements de communications électroniques sur le territoire des communes adhérentes ou il assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux .

Il peut également réaliser des travaux coordonnés sur le réseau d'éclairage public, dès lors qu'ils sont exécutés concomitamment et qu'ils portent sur le même tracé.

Il établit les commandes et règle les factures.

La collectivité se fait rembourser la TVA correspondante par ses propres moyens auprès des organismes compétents.

La commune fait de son affaire la perception à son profil des subventions éventuellement attribuées à cette opération.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, l'Assemblée :

-Approuve la convention de coordination à conclure avec le Syndicat pour les travaux d'éclairage public coordonnés

-Autorise Mr le Maire à signer la convention

-Accepte les termes financiers suivants :

Opération : Hameau de Faveyrolles Maison Clément Eclairage public coordonné à l'opération 15-DIS-69

DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de l'attribution au titre d'un contrat territorial par le Conseil Départemental, un ordre de priorité doit être décidé. Le Conseil municipal a l'unanimité s'est prononcé pour le classement suivant :

- changement des huisseries de la salle polyvalente et préaux

-travaux accessibilité handicapés des Etablissements recevant du public

En ce qui concerne le bar « Les Terrasses » la subvention qui sera allouée , sera imputée au titre « économique » favorisant le maintien d'un commerce sur la commune.

CHOIX DU BERGER- PROPRIETE H. CLEMENT

Mr le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu six demandes concernant la location de la propriété H. Clément. Une a été classée sans suite, un candidat s'est désisté , reste 4 dossiers. Avons appris qu'un candidat avait investi à St André de Valborgne, trois demandes sont à prendre en considération. Au cours de la réunion du 7 octobre, où participaient un représentant de la Chambre d'Agriculture, la SAFER, Mme CAILLOL de la société « Relance », Mmes et Mrs Le Maire, adjointes et des conseillers municipaux , deux candidats ont été sélectionnés et ils devront fournir des justificatifs financiers tant en ce qui concerne leur apport personnel que l'engagement bancaire. Une prochaine réunion est prévue le 17 octobre 2016

POINT SUR LES TRAVAUX

Mr le Maire fait le point sur les travaux suivants :

Logement APC 2^{ème} étage – salle d'eau terminée - remplacement de la porte d'entrée et des placards. En ce qui concerne les dégâts des eaux entre les deux appartements situés dans l'immeuble, l'expert est venu constater et a émis un avis favorable à la prise en charge par les assurances.

PROPRIETE H. CLEMENT

Mr le Maire informe le Conseil que les travaux suivent leurs cours, il s'agit de choisir le carrelage, il est envisagé de détruire la cheminée existante et la remplacer par un poêle afin de gagner de la place.

BUREAU MEDICAL

Ce bureau médical venant s'ancrer entre deux corps de bâtiment, Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire d'engager un ingénieur « béton » afin de prévoir les ancrages. L'Entreprise SOPRIBAT interviendra pour les toitures en bacs aciers.

PROTECTION FONCTIONNELLE ET JURIDIQUE DU MAIRE

Par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil municipal s'était prononcé sur la protection citée en objet, suite à une agression verbale et physique sur la personne de Mr Francis MAURIN, Maire.

Mr le Maire fait lecture au Conseil municipal du compte-rendu de l'audience tenue en date du 30 septembre 2016 devant le Tribunal Correctionnel d'Alès, aux termes duquel Monsieur Jean-Pierre THOMAS a été reconnu coupable et condamné à une amende de 150 € avec sursis, et au titre des dispositions de l'article L 415-1 du code de procédure pénale, à verser la somme de 500 € et 1 € au titre de dommages et intérêts.

PARKING DE LA CALADE

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'un nouvel incident sur le parking de la calade. Ce problème devenant récurrent, il est envisagé de saisir un avocat afin d'engager une procédure en vue d'un bornage judiciaire.

INTERVENTION

Mme Dominique SWINNEN-GHANAI informe le Conseil municipal que, suite à la fermeture de sa classe, la Commune de L'Estréchure est sortie du groupement pédagogique. Mme le Maire et son conseil souhaitent participer au financement au prorata du nombre d'enfants de sa commune.

LETTRE D'ADMINISTRE

Mr le Maire distribue à chacun des élus un courrier de Mr Romain ROSSIGNOL concernant un droit de passage

Après discussion, Mr José CARNEO précise qu'il a rencontré cet administré, il lui a conseillé de prendre contact avec la SAFER qui a organisé la vente du terrain.

FIN DE SEANCE à 22 HEURES 30

- | | |
|--|----------|
| 1- Mise en conformité statuts C .A.C. loi NOTRE | 052-2016 |
| 2- Virements de crédit | 053-2016 |
| 3- Crédits supplémentaires | 054-2016 |
| 4- Maîtrise d'œuvre accessibilité handicapés bât. | 055-2016 |
| 5- Convention ETAT/COMMUNE Télétransmission | 056-2016 |
| 6- PPMS demande de subvention | 057-2016 |
| 7- Travaux ponts du Cros et la Hierle | 058-2016 |
| 8- Subvention site internet | 059-2016 |
| 9- Contrat Horizon Village on line | 060-2016 |
| 10- Convention coordination éclairage public SMEG :COMMUNE | 061-2016 |

F. MAURIN

Y. LEGRAND

L.M. FLUCK

J.M. CARNEO

S.BARTHELEMY

H. LYONNET

P. MANOEL

J.N ROLAND

R. SICH

D. SWINNEN-GHANAI

F. TEISSONNIERE

8/0



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 4 novembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes Ysaline LEGRAND-Lise-Marie FLUCK-Henriette LYONNET

Dominique SWINNEN-GHANAI

Mrs Francis MAURIN-José-Marie CARNEO-Serge BARTHELEMY-Philippe MANOEL

Jean-Noël ROLAND-Raymond SICHI

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Fiona TEISSONNIERE

PROCURATION : Mme Fiona TEISSONNIERE à Mme Dominique SWINNEN-GHANAI

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mmes FLUCK – LYONNET

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération, à savoir : Avenant n° 1 lot 5 menuiserie –VALBOIS –réfection de toiture et rénovation d'un logement existant. Le Conseil donne son accord.

1-ADHÉSION À LA CHARTE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal, d'un courrier de Mme la Directrice du Parc National des Cévennes en date du 1^{er} juin 2016, rappelant l'adoption de la Charte par le Conseil d'État le 8 novembre 2013 et indiquant la procédure pour que notre commune adhère en faveur de la Charte et ce, avant le 8 novembre 2016.

Mr le Maire cède la parole à chaque Conseiller Municipal qui a pu s'exprimer et débattre sur l'adhésion ou pas de la commune.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal à une importante majorité, ne souhaite pas adhérer à la charte du Parc National des Cévennes.

2-CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT EN CHARGE DE LA FONCTION D'INSPECTION (ACFI)

Compte tenu de diverses lois et décrets, vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Gard en date du 17 juin 2016 portant sur l'adoption d'une nouvelle convention du Service de Prévention des Risques Professionnels,

Vu les avis favorables unanimes du comité technique en date du 16 juin 2016

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le Centre de Gestion, par délibération en date du 17 juin 2016, a décidé la mise en place d'une nouvelle convention citée en objet.

Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service de Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de Conseil et d'Inspection au sein d'une convention unique.

Considérant les prestations susceptibles d'être gérées par le Centre de Gestion, Mr le Maire propose de signer la convention.

Le Conseil municipal sur le rapport de Mr le Maire, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés

DECIDE :

article 1^{ER} de demander le bénéfice des prestations proposées par le CDG
d'autoriser Mr le Maire à conclure la convention
de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité

article 2

Mr le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

3-VENTE CONSORTS PERRIER/COMMUNE –EMPRISE FONCIERE CHEMIN RURAL

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un document d'arpentage dressé par BALP-GIRAUD-PIETRI géomètres- experts concernant la cession des lopins de terre jouxtant un chemin rural au lieu- dit « Bourgnolles » cadastrés section C n° 1544 de 26 ca et C n° 1545 de 5 ca.

Il informe que cette session est la continuité d'emprises acquises aux Consorts AMALRIC et DAUMET, afin d'améliorer l'emprise foncière du chemin rural existant dont les actes de vente signés chez Maître ALARY , notaire à ALES .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'acquisition de ces deux parcelles de terrain, donne pouvoir à Mr le Maire, pour signer l'acte de vente et toutes pièces s'y afférant en l'étude de Maître ALARY.

4-MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE PRÉVENTION BASÉE SUR LA RÉDACTION DES DOCUMENTS UNIQUES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FNP

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que la réalisation du document unique entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public.

À ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine via un partenariat avec le CDG.

Le CDG propose une aide technique et méthodologique d'aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels organisation de réseaux sur le thème de document unique, possibilité d'accompagnement sur le terrain si la collectivité est conventionnée avec ledit centre.

Mr le Maire propose au Conseil de réaliser une démarche de prévention afin d'évaluer des risques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- S'engager dans la réalisation de cette démarche de prévention
- Déposer un dossier de demande de subvention auprès du CDG qui fera le lien avec la Caisses des Dépôts et Consignations, gestionnaire du FNP de la CNRACL
- Autorise Mr le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche
- Solliciter une subvention auprès du FNP de la CNRACL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

Adopte ces propositions à l'unanimité

Autorise Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche

Autorise la Commune à recevoir la subvention du FNP correspondant au travail réalisé par les agents.

5-MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.R.P. de la Vallée Borgne

Mr le Maire donne la parole à Mme Dominique SWINNEN-GHANAI, Présidente du SIRP, qui donne lecture au Conseil municipal de la modification des statuts : **l'article 7**, suite à la fermeture de l'école de l'Estréchure

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal excepté Mme la Présidente qui ne participe pas au vote à titre personnel :

- approuve lesdites modifications dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération
- donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes les pièces s'y afférant.

6-RÉFECTION TOITURE ET RÉNOVATION LOGEMENT EXISTANT- Avenant n° 1 lot 5 VALBOIS

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal des modifications à prendre en compte concernant les travaux imprévus liés aux changements constatés lors de la dépose des toitures et la réfection de celle-ci, notamment pour la mise en œuvre de la pose des volets bois sur la partie supérieure du bâtiment abritant le logement et ses annexes.

Ces travaux supplémentaires et les travaux supprimés entraînent une plus-value de 0,17 % sur le montant du marché lot n° 5 : montant initial 9.510 € HT soit 10.461 € TTC

Nouveau montant du marché 9.795 € HT, soit 10.774, 50 € TTC

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le présent avenant, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les pièces s'y afférant.

7-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DANS LE CADRE D'UN EMPLOI AVENIR S.I.R.P. VALLÉE BORGNE/ COMMUNE LES PLANTIERS

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal, d'une convention citée en objet .

A ce titre notre commune pourrait bénéficier, tant au niveau de l'école qu'avec le centre de loisirs de Lasalle, d'activités périscolaires, sport, bibliothèque, ateliers, etc..

L'employée, signataire du contrat d'emploi d'avenir, conformément à la convention, assurerait une durée hebdomadaire de 5 heures de travail pour notre collectivité.

Le montant facturé par l'employeur à notre commune :

- prendrait en compte les salaires versés au salarié et les charges sociales qui en incombent
- serait diminué du montant de l'aide de l'Etat, dont l'employeur signataire bénéficie au titre du contrat d'emploi avenir.

La présente convention prendrait effet à compter du 6 novembre 2016 pour se terminer le 31 août 2016.

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte les conditions de la convention de mise à disposition, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

COUPE DE BOIS SUR LA PROPRIÉTÉ COMMUNALE

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal d'un courrier de Mr le Directeur de l'ONF qui suggère, conformément au régime forestier dans lequel sont soumises certaines parcelles communales, d'engager des coupes de bois. À ce titre une étude sera faite et les conditions d'exploitation et de prix en seront définies.

CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Suite à la réunion en date du 9 août 2016 organisée dans la salle polyvalente avec certains propriétaires, le Centre cité en objet nous a informés que notre commune fait partie de zone intéressante d'exploitation afin de récupérer le bois d'œuvre d'une part, traité en tant que tel, et qu'il était envisagé d'installer une unité de plaquettes afin d'approvisionner des chaudières sur Lasalle (maison pluridisciplinaire, maison de retraite) ainsi que sur la commune de Soudorgues.

À ce titre le CRPF désire créer une association de propriétaires et par la même étudier les opportunités de desserte et d'exploitation sur notre territoire.

Mr le Maire précise que dès la mise en place de l'association la commune peut adhérer. Le Conseil municipal souhaite adhérer, soit une cotisation annuelle de 50 €. Mr le Maire informe qu'à tout moment un adhérent à la possibilité de se retirer de l'association.

QUESTIONS DIVERSES

ST MARCEL DE FONTFOUILLOUSE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que l'entreprise DIAZ, mandatée par le Conseil Départemental, venue pour l'entretien du chemin rural de randonnée pr2 sur St Marcel de Fontfouillouse, en a été empêchée par des propriétaires résidant sur ce hameau. Compte tenu des difficultés récurrentes rencontrées avec ces administrés, il rappelle que par délibération en date du 11 septembre 2012, relative à la réglementation en vigueur concernant les chemins ruraux, le Conseil lui a donné le pouvoir d'ester en justice si la situation le nécessitait.

LOGEMENT PROPRIÉTÉ H. CLÉMENT

Mr le Maire informe le Conseil municipal que lors de la dernière réunion de chantier il a été constaté un problème quant à la pose des carrelages. Le Maître d'ouvrage a pris les dispositions qui s'imposaient, à savoir la réfection du carrelage. Affaire à suivre.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR PPMS (Plan particulier de mise en sécurité)

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'une demande de subvention a été sollicitée dans le cadre du PPMS (sécurité dans l'école) Le dossier est en cours d'instruction au Ministère de l'Intérieur.

TÉLÉPHONE MOBILE

À la demande de Mme Lise-Marie FLUCK et suite à l'installation d'un répéteur de téléphone mobile sur la Commune de Dourbies, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris l'attache de Mme le Maire de ladite commune et qu'à ce titre un dossier lui a été transmis mentionnant les démarches à entreprendre auprès de l'opérateur ainsi que le coût de l'installation qui avoisine 25 000 €

MENUISERIES SALLE POLYVALENTE ET PRÉAUX

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention du Conseil Régional a été attribuée d'un montant de 7.380 € ce qui vient compléter la subvention de l'Etat dans le cadre de crédits parlementaires.

Afin de répondre aux normes en vigueur, tant sur l'accessibilité aux handicapés que sur les mesures de sécurité, il y a lieu de consulter trois bureaux d'études compétents en la matière (APAVE-SOCOTEC-QUALICONSULT) . Affaire à suivre.

CANDIDATURE DU BERGER POUR LA PROPRIÉTÉ H.CLÉMENT

Mr le Maire informe le Conseil municipal que seul un candidat a apporté des justificatifs financiers et de caution ainsi que l'apport personnel.

Les membres de la commission d'agriculture ayant examiné les demandes de candidatures souhaitent avoir une dernière réunion. Le Conseil municipal donne plein pouvoir à la commission. Affaire à suivre.

INTERVENTION

Mr José-Marie CARNEO rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Jean-Paul COURT, Agent Technique Territorial, au service de notre commune depuis de longues années, va faire valoir ses droits à la retraite en janvier 2017. Devant la charge de travail qui incombe aux agents il faut penser à son remplacement dès maintenant. Plusieurs solutions sont possibles. Il demande aux membres du Conseil d'y réfléchir.

Fin de séance à 20 heures 45

1-Adhésion à la charte du PNC	62-2016
2-Vente consorts PERRIER/COMMUNE	63-2016
3-Mise en place démarche de prévention –document unique	64-2016
4-Convention dispo agent en charge de Fonction d'Inspection ACFI	65-2016
5-Modification statuts SIRP	66-2016
6-Convention mise à dispo emploi d'avenir SIRP.COMMUNE	66-2016
7-Réfection toiture rénovation logement –avenant n°1 lot n°5	67-2016

F. MAURIN



J. M. CARNEO



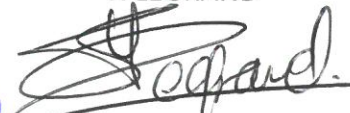
P. MANOEL



D. SWINNEN-GHANAI

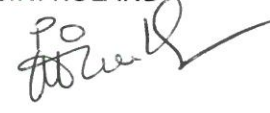


Y. LEGRAND

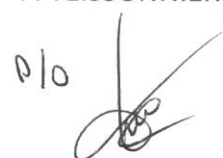


S. BARTHELEMY

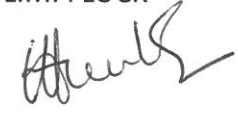
J.N. ROLAND



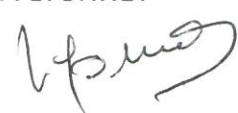
F. TEISSONNIERE



L.M. FLUCK



H. LYONNET



R. SICHİ



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mille seize le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mmes LEGRAND Ysaline-FLUCK Lise-Marie-LYONNET Henriette-Dominique SWINNEN – GHANAI

Mrs MAURIN Francis-CARNEO José-Marie-MANOEL Philippe

ABSENTS EXCUSES : Mme TEISSONNIERE Fiona- Mrs BARTHELEMY Serge-ROLAND Jean-Noël-SICHI Raymond

PROCURATION : Mme TEISSONNIERE à Mme SWINNEN-GHANAI

Mr BARTHELEMY à Mr CARNEO

Mr ROLAND à Mme FLUCK

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

1-INDEMNITE CONSEIL DU TRESORIER ANNEE 2016

Mr le Maire présente au Conseil municipal le décompte de l'indemnité de conseil du trésorier d'Anduze, Mr FRITISSE Pascal, en indique le mode de calcul.

L'indemnité de conseil s'élève à 444,40 € pour l'année 2016

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- procède au vote qui donne le résultat suivant : 10 voix pour, 1 voix contre
- alloue à Mr FRITISSE Pascal l'indemnité précitée.

2-ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC d'EAU POTABLE AINSI QUE CELUI SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2015

Mr le Maire informe le Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose par son article L 224-5 la réalisation d'un rapport annuel tel qu'il est cité en objet.

Mr le Maire rappelle les différentes démarches obligatoires et exigées par les autorités compétentes, il précise que le présent rapport est public et permet d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux les délibérations prises en Conseil

DECIDE de mettre en ligne lesdits rapports et les délibérations www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

3-MAISON CLEMENT-BAIL OU AVENANT COMMUNE/CAES-CNRS

Mr le Maire indique au Conseil municipal que le bureau du CAES/CNRS souhaite apporter une modification à la convention liant la Commune au Centre d'Actions et d'Entraide Sociale du CNRS, pour l'exploitation de la « Maison Clément » sise au hameau de Faveyrolles.

Il informe que, dans le but d'optimiser la gestion de cet établissement :

- il y aurait lieu de changer d'affectation le gîte 12 en logement de fonction,
- un bail sera établi entre la Commune et le gardien de la structure, moyennant un loyer de 150 € par mois.
- le montant dudit loyer, soit 150 € x12 mois =1800 €, sera déduit du montant annuel du loyer du CAES/CNRS

-un bail 3-6-9 ans sera signé avec le CAES/CNRS, en lieu et place de la convention signée le 5 novembre 1990 ainsi que les avenants s'y afférant ; le loyer ne subira pas d'augmentation pendant les trois premières années et prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2017.

Mme Dominique SWINNEN-GHANAI ne prend pas part au vote.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'ensemble de ces nouvelles dispositions, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les différents baux ainsi que toutes les pièces s'y afférant.

4-BAIL COMMUNE/GODAERT Victoria logement social type T3 P.L.A.I. »Le Cambon »

Mr le Maire informe le Conseil municipal que ,suite aux différentes réunions tenues avec Relance, la Chambre d'Agriculture et la SAFER, il a été décidé de retenir dans le cadre de la sélection d'un éleveur caprin, la candidature de Mme GODAERT Victoria.

Il précise que les travaux de réhabilitation de la maison d'habitation vont être terminés.

Un bail locatif sera signé avec Mme GODAERT Victoria ,en vue de son installation prévue fin janvier 2017.

L'amélioration de ce logement social, sous les références cadastrales section B n° 494, comptabilise une surface habitable de 60 m², des surfaces annexes de 16 m² et des locaux agricoles de 104 m². Le prix mensuel du loyer maximum est fixé à 4,61 € le m² de surface utile, d'où un loyer mensuel d'un montant de 313,48 €

Un bien foncier compris dans ledit loyer, est composé de parcelles de terrain, terre, pâtures, landes, châtaigniers , etc....d'une superficie de 119 ha 16a 49ca.

Mr le Maire informe que ce logement est conventionné avec l'Etat, qu'il y a lieu d'appliquer certains critères, notamment sur le plafonnement du loyer de la maison d'habitation et préciser que le conventionnement peut ouvrir le droit à l'aide personnalisée au logement.

Il explique que le présent bail deviendra caduque dès lors qu'une convention ou un nouveau bail intégrera l'ensemble de la propriété agricole, le parcellaire, la maison d'habitation et la bergerie, permettant d'engager l'activité d'élevage caprin et la fabrication de fromages par Mme GODAERT Victoria.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la convention et le montant du loyer, donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

5-TRAVAUX MISE EN SÉCURITÉ ACCESSIBILITÉ HANDICAPES –SALLE POLYVALENTE

PREAUX ET ECOLE –Mission contrôle technique.

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal du résultat de la consultation concernant la mission citée en objet.

APAVE	1.650 € HT soit 1.980 € TTC
QUALICONSULT	1.400 € HT soit 1.680 € TTC
SOCOTEC	895 € HT soit 1.074 € TTC

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit la proposition commerciale la moins disante, SOCOTEC, pour un montant de 895 € HT, soit 1.074 € TTC donne pouvoir à Mr le Maire pour signer toutes pièces s'y afférant.

6-GRATIFICATION STAGIAIRE – Laura SERRAL

Mr le Maire rappelle au Conseil municipal que Melle Laura SERRAL a effectué, dans le cadre de son cursus scolaire, un stage administratif du 14 novembre au 9 décembre 2016.

Au regard des nombreuses tâches réalisées avec compétence assiduité et sérieux, Mr le Maire propose de lui allouer une gratification d'un montant de 150 €.

Où ces explications, après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la proposition, lui donne pouvoir pour émettre le mandat correspondant à l'article 6574.

7-VIREMENTS DE CREDITS

Sur proposition de Mr le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder au vote de virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

CREDITS A OUVRIR

Chapitre 21 article 2188 opération 22	autres immobilis.corporelles	770, 00
Chapitre 65 article 6574	stage SERRAL Laura	150, 00
Chapitre 23 article 2313 opération 22	constructions	34.920, 00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre 23 article 2313 opération 22	constructions	- 770, 00
Chapitre 011 article 615221	bâtiments publics	- 150, 00
Chapitre 23 article 2313 opération 14	constructions	- 34.920, 00

8-VIREMENT DE CREDIT (Construction)

Sur proposition de Mr le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder au virement de crédit suivant, sur le Budget de l'exercice 2016

CREDITS A OUVRIR

Chapitre 21 article 2184 opération 15	meublier	1.800 €
---------------------------------------	----------	---------

CREDITS A REDUIRE

Chapitre 23 article 2313 opération 22	constructions	-1.800 €
---------------------------------------	---------------	----------

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX ASSAINISSEMENT PROPRIETE CLEMENT BERGERIE

Mr le Maire informe le Conseil municipal d'un devis d'un montant de 8178,40 € TTC relatif aux travaux cités en objet, établi par Claude LEGRAND ;

Le conseil municipal donne son accord. Mme LEGRAND ne participe pas au vote.

DOCUMENT ARPENTAGE BORGNE

Mr le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de délimiter une portion du chemin rural sis sur le Quartier de Borgne d'Alayrac. Un devis d'un montant de 2.400 € a été proposé par un géomètre. Affaire à suivre.

TRAVAUX DE DENEIGEMENT

A la suite du non renouvellement du contrat relatif au déneigement, signé entre Mr Michel LAGET demeurant à St André de Valborgne et la commune, il est indispensable de trouver une entreprise compétente en la matière. Affaire à suivre.

LOGEMENT PROPRIETE CLEMENT

Dans le cadre des travaux du marché de réhabilitation du logement cité en objet et suite à la non-conformité de la cheminée, de l'insert, du conduit d'évacuation de la fumée, de l'emprise importante au sol, il a été décidé de remplacer l'insert par un poêle à bois.

PARKING CHT LES JARDINS

Mr le Maire informe le Conseil municipal que la protection en bois a été déplacée pour un coût de 4.400 € et de ce fait le parking a été agrandi.

CABINE TELEPHONIQUE

Mr le Maire informe le Conseil municipal que la cabine citée en objet a été enlevée. Il a été installé en remplacement une boîte aux lettres et un coffre pour les colis reçus à l'APC.

DYSFONCTIONNEMENT TELEPHONE

Mr le Maire rappelle aux conseillers le courriel de Mr le Sous/Préfet relatif aux dysfonctionnement cité en objet , il est indispensable que chacun des élus s'exprime sur ce problème récurrent . Il rappelle que cette information a été diffusée à plusieurs administrés subissant des dysfonctionnements . Un dossier a été constitué relatant l'inventaire des poteaux cassés, de lignes obsolètes etc.. transmis à Mr le Sous/Préfet du Vigan, comme il l'avait souhaité, afin de lui permettre de convoquer prochainement le Directeur Régional d' »Orange ».

C.H.T LES JARDINS

Dans le cadre de la mise en place d'un monte-charge, pour le linge, et d'un monte-personnes pour les foyers logements, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 14.000 € a été allouée à la Commune au titre de DETR.

INSTALLATION D'UN ELEVEUR CAPRIN

En vue de l'installation d'un éleveur caprin sur la propriété Clément, Mr le Maire informe le Conseil municipal que la Commune bénéficie par le Conseil Régional d'une subvention de 3.126 € afin d'apporter une aide dans le cadre des prestations de la Chambre d'Agriculture et la SAFER
A noter que la candidature de Mme GODAERT Victoria a été validée par la Chambre d'Agriculture.

HUISSERIES SALLE POLYVALENTE ET PREAUX

Mr le Maire informe le Conseil municipal que pour les travaux cités en objet, une subvention d'un montant de 6.150 € nous a été accordée par le Conseil Départemental

COUPES DE BOIS

Suite à notre intervention concernant la mise en œuvre de coupes de bois sur les terrains communaux, Mr le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Directeur Régional précisant que le référent sur notre commune de l'ONF a fait valoir ses droits à la retraite. Un courrier nous sera adressé dès la nomination du personnel remplaçant.

DEPART DE MR J.P. COURT

En fin de séance il a été évoqué le départ , pour mise à la retraite, de Mr Jean Paul COURT, une délibération à ce sujet, sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

INTERVENTION

Au nom de Mme TEISSONNIERE, Mme SWINNEN-GHANAI, demande à ce qu'un caniveau sis à Faveyrolles , soit d'une part nettoyé, d'autre part bétonné .Affaire à suivre

FIN DE SEANCE à 20 heures 30

1-indemnité conseil du trésorier année 2016	069-2016
2-adoption RPQS eau potable et assainissement	070-071-2016
3-Maison Clément-bail ou avenant Commune/CAES-CNRS	072-2016
4-Bail Commune GODAERT Victoria	073-2016
5-Travaux mise en sécurité access.handicapés Salle polyv. Préaux	074-2016
6-Gratification stagiaire SERRAL Laura	075-2016
7-virement de crédit	076-2016
8-virement de crédit (construction)	077-2016

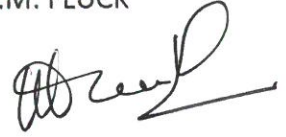
F. MAURIN



Y. LEGRAND



L.M. FLUCK



J.M. CARNEO



S. BARTHELEMY



H. LYONNET



P. MANOEL



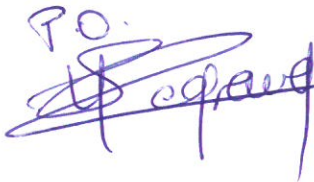
J. N ROLAND



R. SICH



D. SWINNEN-GHANAI



F. TEISSONNIERE

